

## Schéma de Cohérence Territoriale

17/09/19 – 18h : Argelès-Gazost  
01/10/19 – 18h15 : Luz-Saint-Sauveur  
01/10/19 – 20h45 : Aucun  
14/10/19 – 18h30 : Pierrefitte-Nestalas  
14/10/19 – 20h30 : Cauterets

Réunions publiques : présentation du  
diagnostic et des premières orientations du  
PADD



Interreg  
POCTEFA



PROJET COFINANCÉ PAR LE FONDS EUROPÉEN AGRICOLE POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL  
L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES



**ARTELIA**  
Passion & Solutions



CABINET DE CURIOSITÉ

Paysagistes

95 Bd Roosevelt 33400 Talence

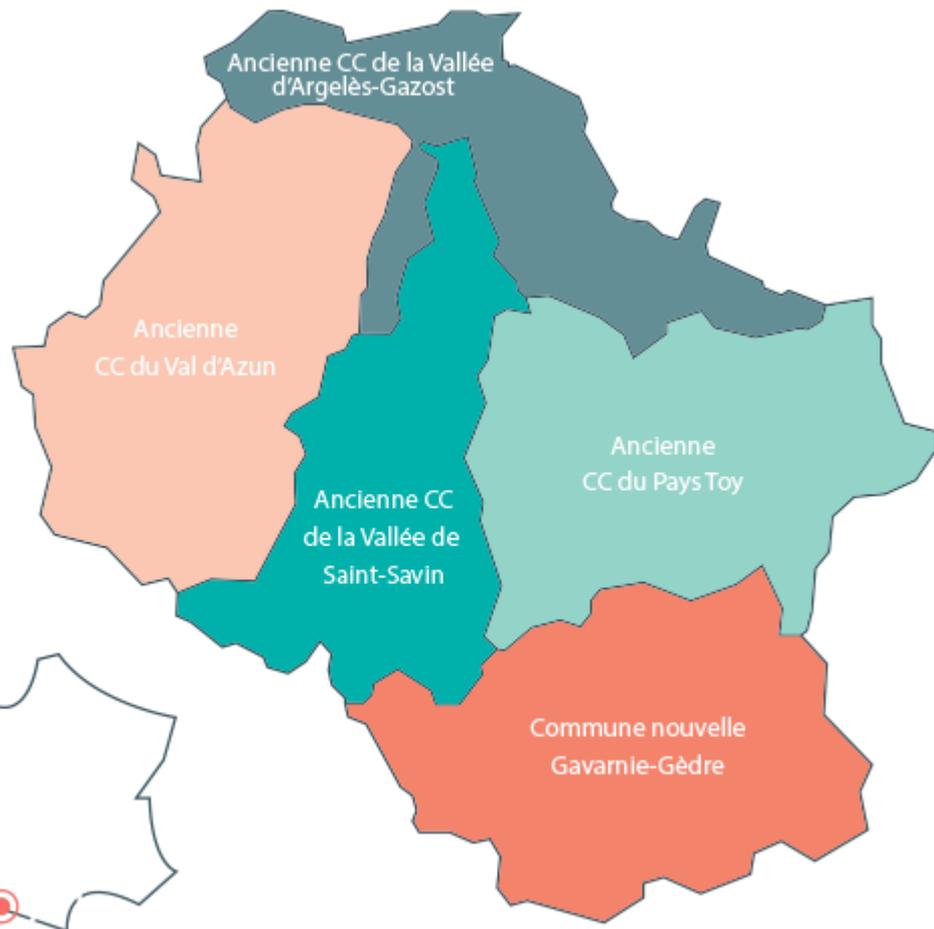
05.24.07.65.79 / [equipe@cabinet-de-curiosite.fr](mailto:equipe@cabinet-de-curiosite.fr)

<http://cabinetdecuriosite.jimdo.com>

# Le périmètre du SCoT

## *Anciennes Communautés de communes*

## *Communautés de communes Pyrénées Vallées des Gaves*



- 46 communes
- 16 000 habitants

# Qu'est-ce qu'un SCoT ?

## Qu'est-ce que n'est pas un SCoT ?

Un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un document de planification et d'urbanisme qui définit les **grandes orientations de développement et d'aménagement** pour le long terme.

Un projet de territoire pour les 20 prochaines années



SCoT

Un document d'urbanisme qui s'inscrit dans une hiérarchie



Un document de référence pour les politiques publiques

urbanisme    habitat    mobilités    économie  
commerces    environnement

Le SCoT est d'abord un document prospectif qui doit permettre de définir un projet de territoire commun.

Le SCoT est également un document d'urbanisme, à portée réglementaire, afin que les objectifs puissent être atteints

# La construction du Projet de Territoire

## PROJET DE TERRITOIRE

Diagnostic Social  
Séminaires  
mobilité

SCoT  
(Schéma de Cohérence  
Territoriale)

Plans Paysage  
- Vallées des Gaves  
- Pyrénées-Mont Perdu

PCAET  
(Plan Climat Air Energie  
Territorial)

*Volet social*  
*Volet déplacements*

*Volet paysage*

*Volet Climat Air Energie*

# SCoT = 3 étapes majeures, 3 documents

Un diagnostic partagé

Une stratégie commune de développement

Des règles du jeu à respecter

Rapport de Présentation

**PADD**  
(Projet d'Aménagement et de Développement Durables)

**DOO**  
(Document d'Orientation et d'Objectifs)

Document réglementaire



# SCoT = articulation PADD/DOO

## Projet de PADD

## DOO : pistes d'actions

**Axe 1. Relancer l'attractivité du territoire pour infléchir la tendance au vieillissement de la population**

**Axe 2. Assurer le développement territorial grâce aux complémentarités entre les vallées et au sein de chaque vallée**

**Axe 3. Accompagner l'évolution des activités économiques socles du territoire pour maintenir un équilibre des filières**

**Axe 4. Préserver les atouts naturels du territoire et réduire la vulnérabilité face aux risques du territoire**

**Axe 5. Accompagner l'adaptation au changement climatique et la transition énergétique**

**Nombre de logements à construire, par secteurs géographiques**



**Maintien des services et équipements dans les centres-bourgs**

**Conforter les polarités existantes : maintien des commerces (axes commerciaux)**

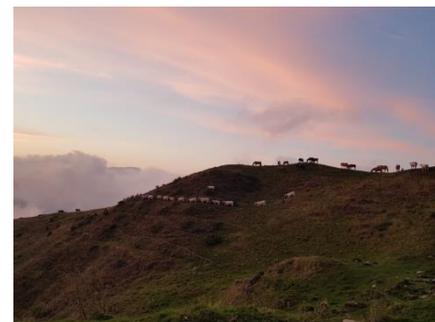
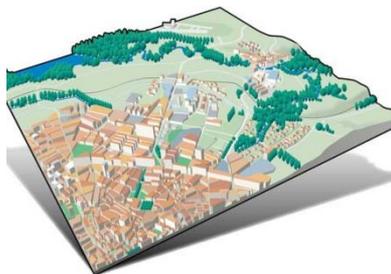


**Restructurer l'économie touristique (UTN, logements touristiques)**

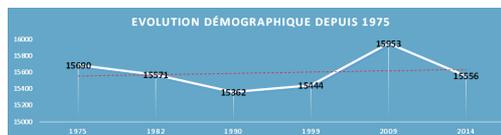
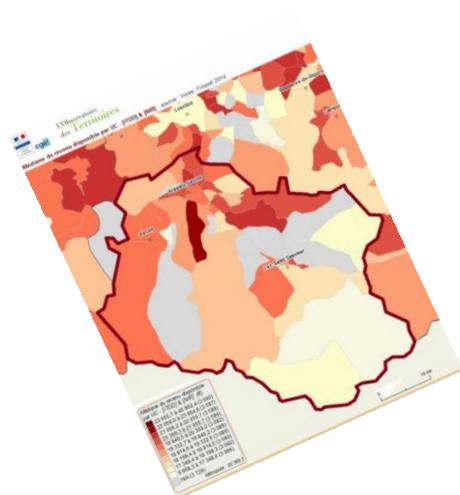
**Protection des terres agricoles à forte valeur agronomique**



**Réduire les GES de 40% à l'horizon 2030**



# Principaux enjeux du diagnostic



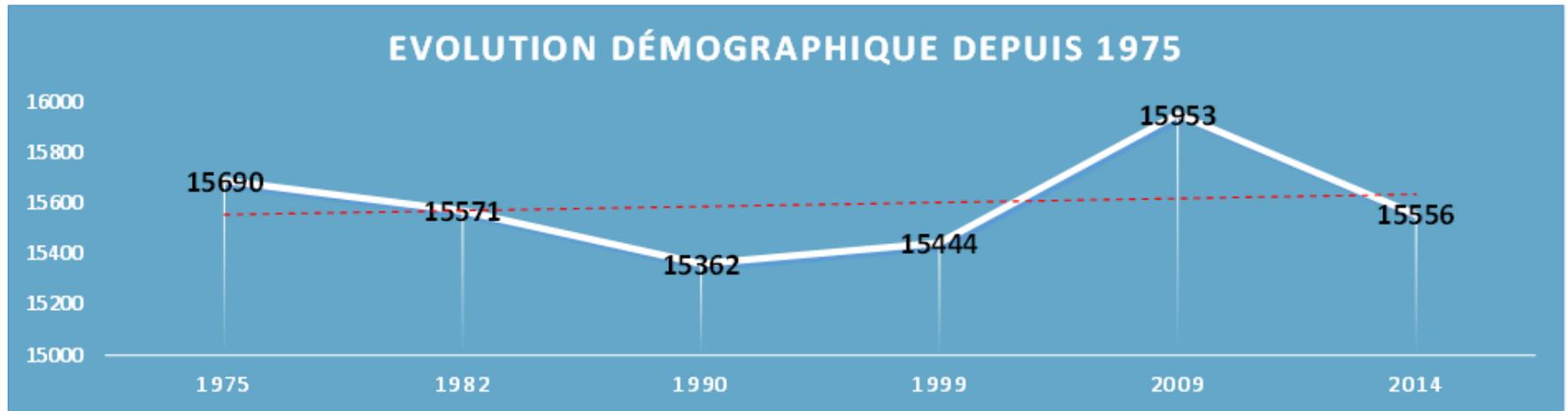
# Démographie, équipements, habitat, mobilités

# DÉMOGRAPHIE : Le défi du maintien d'une population permanente

- **Le territoire maintient sa population** sur la période 1990 à 2014 (+ 194 habitants) malgré un recul dans la période récente (- 397 habitants entre 2009 et 2014).

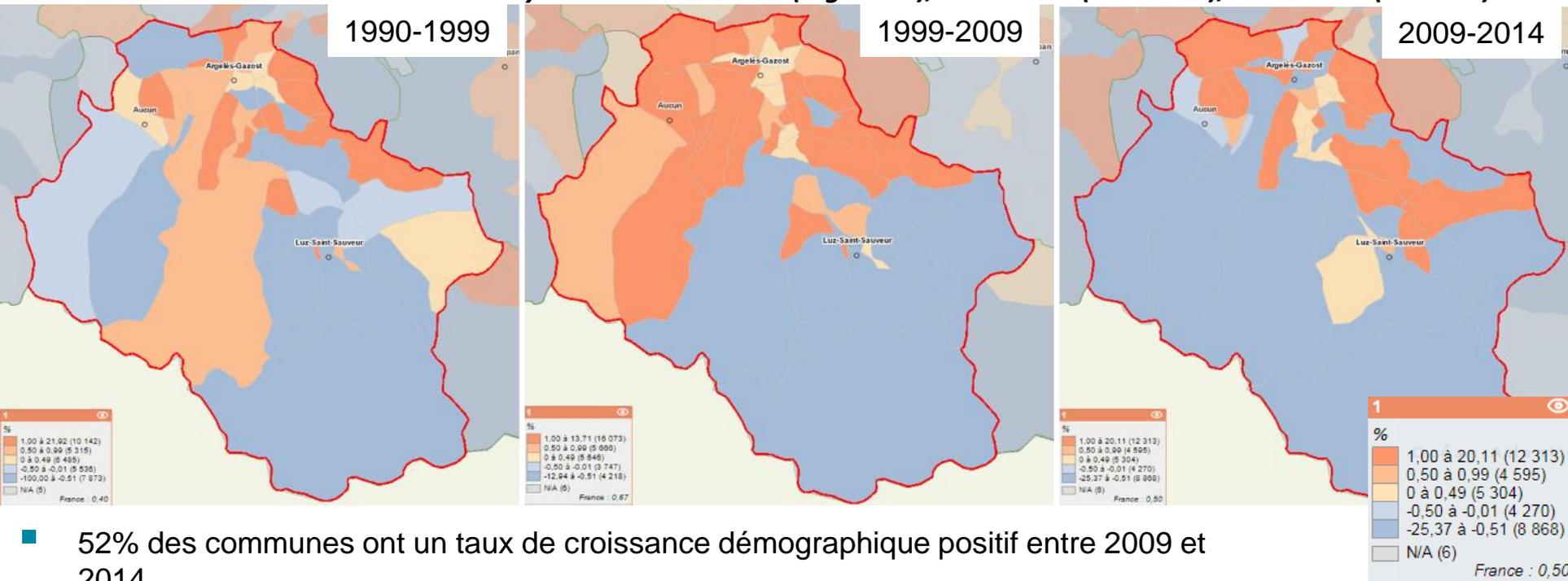
Evolution de la population de la CCPVG	1990-1999	1999-2009	2009-2014	1990-2014
Due au solde naturel	-356	-619	-353	-1328
Due au solde migratoire	438	1128	-44	1522
Variation de la population	82	509	-397	194

- **Une attractivité 1990-2009** portée par un solde migratoire positif qui a compensé le solde naturel négatif



# DÉMOGRAPHIE : Le défi du maintien d'une population permanente

Taux d'évolution annuel moyen entre 1990-1999 (à gauche), 1999-2009 (au milieu), 2009-2014 (à droite).



- 52% des communes ont un taux de croissance démographique positif entre 2009 et 2014
- **Des dynamiques contrastées à l'échelle communale** : une attractivité plus forte sur la partie nord contrairement aux communes transfrontalières ; les bourgs principaux perdent des habitants, Argelès-Gazost (-277 habitants) ; Cauterets (-177) ; Pierrefitte-Nestalas (-116) sur la période 2009-2014 :
  - 1 commune au-dessus de 3000 habitants qui perd des habitants (2009-2014 : -1,7%/an) : **Argelès-Gazost**
  - 1 commune entre 1000 et 2000 hab qui perd des habitants (2009-2014 : -1,8%/an) : **Pierrefitte-Nestalas**
  - 5 communes entre 500 et 1000 hab : **Luz** (-0,62%), **Cauterets** (-3,39%), **Arrens-Marsous** (-0,55%), **Lau-Balagnas** (+0,67%), **Arras-en-Lavedan** (-1,13%)
  - 28 communes entre 100 et 500 hab
  - 11 communes à moins de 100 hab

# ÉQUIPEMENTS : les polarités

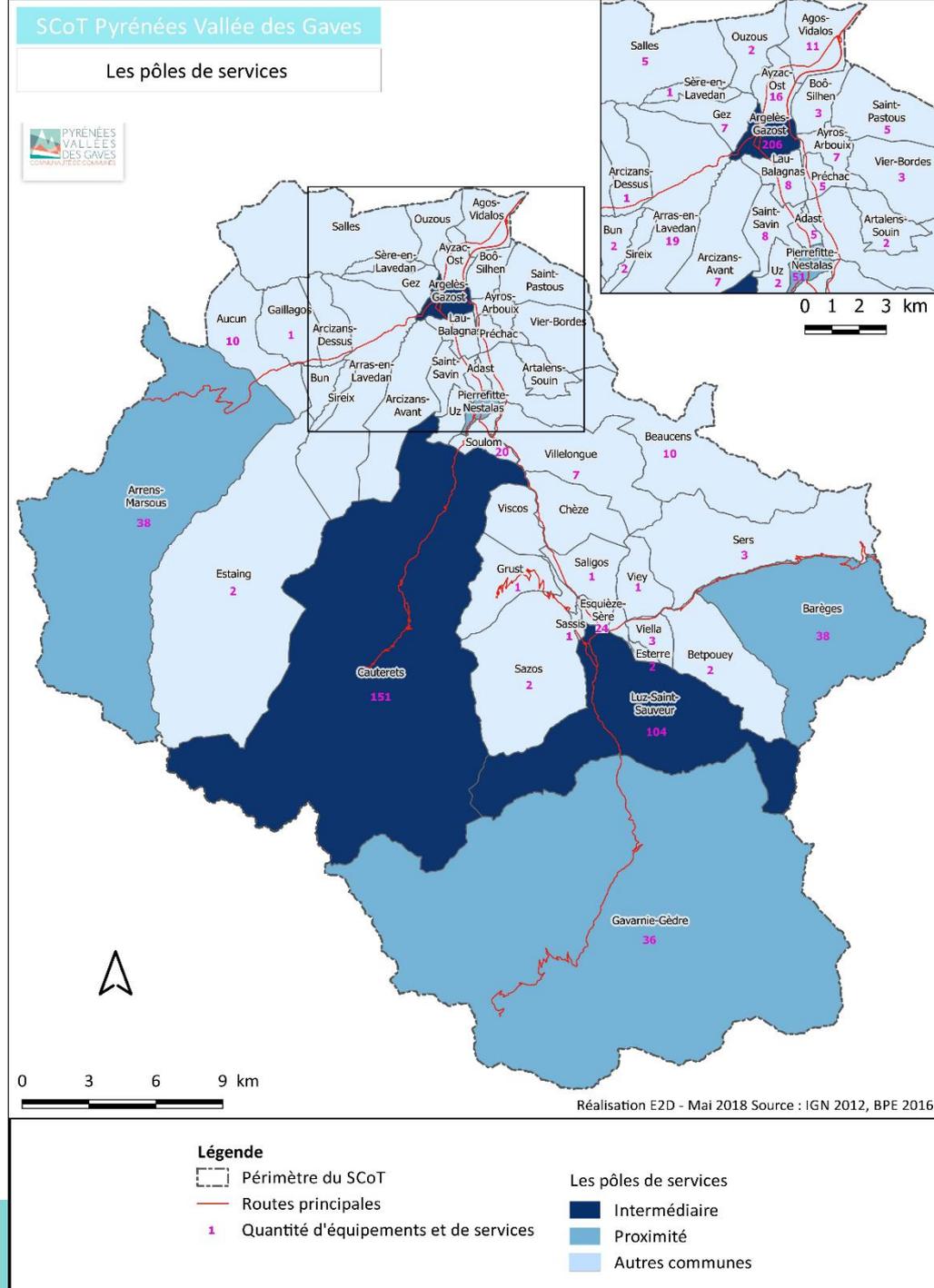
## Les pôles de services et équipements :

- **Pôles centraux de niveau intermédiaire : Argelès-Gazost, Cauterets, Luz-Saint-Sauveur** qui regroupent :

- ➔ 32% de la population
- ➔ 51% des emplois
- ➔ 55% des équipements

- **Pôles secondaires de proximité : Pierrefitte-Nestalas, Arrens-Marsous, Gavarnie-Gèdre, Barèges** qui regroupent

- ➔ 16% de la population
- ➔ 23% des emplois
- ➔ 20% des équipements



# HABITAT : Une dynamique de construction qui se tasse depuis 2008

40% ont été construits avant 1970

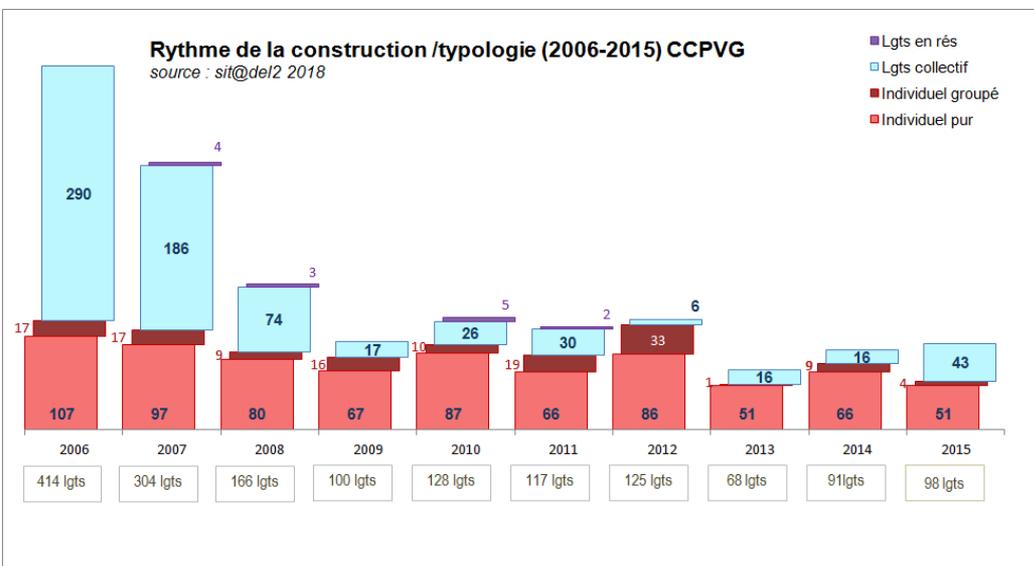
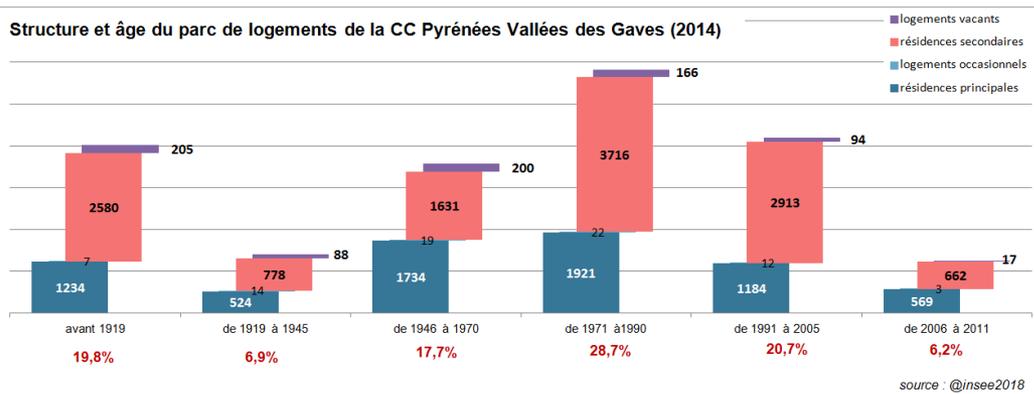
C'est à partir des années 70 que le rythme des constructions s'est intensifié (+ de 300 logements/ an en moyenne jusqu'en 2007).

Avec la crise immobilière de 2008, la moyenne de constructions chute (111 logts/an).

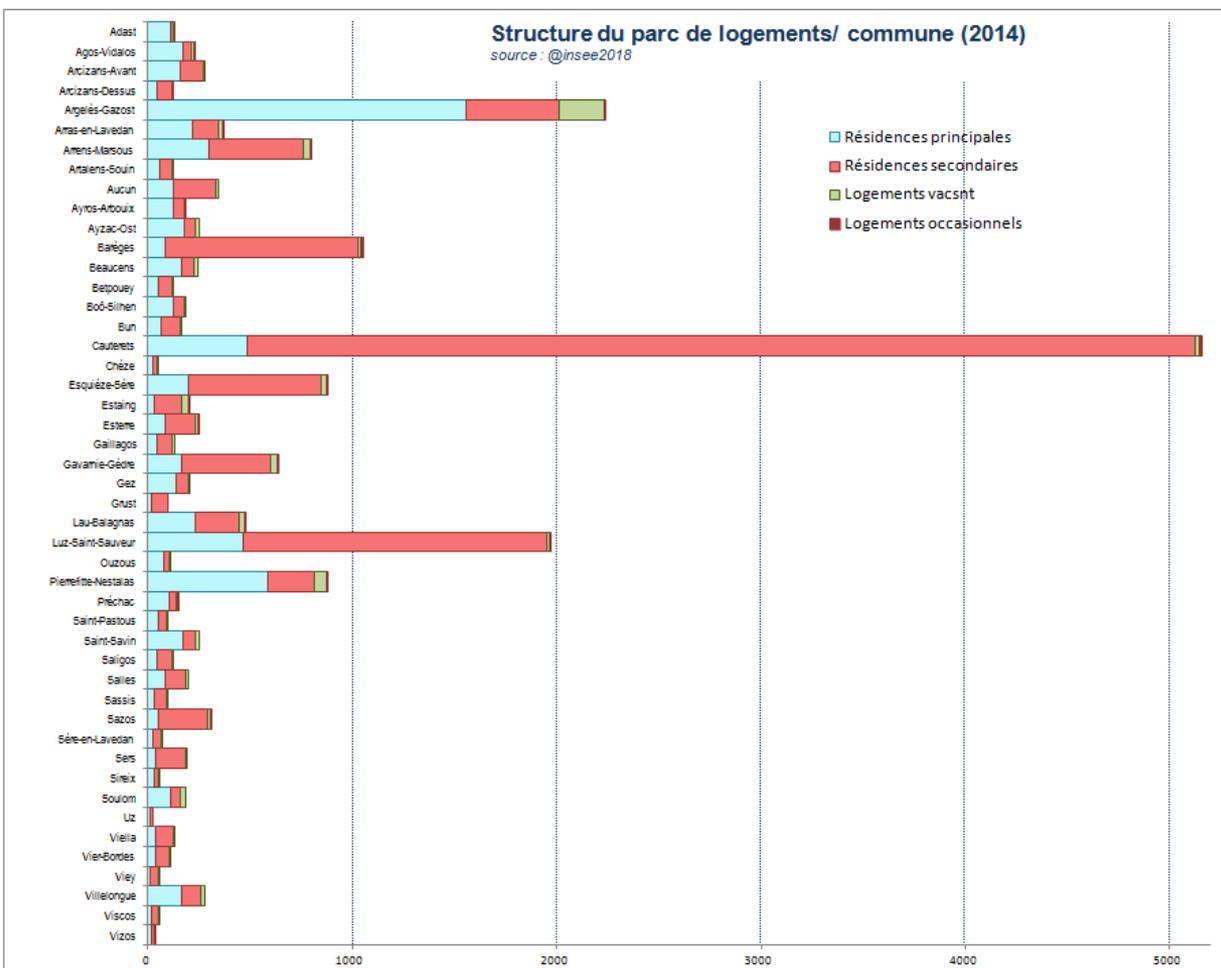
En 2006 et 2007, la construction est marquée par les effets de la loi Demessine (collectifs en résidences touristiques) : 250 logts sur Luz St Sauveur et 110 logts sur Cauterets .

Entre 2006 et 2015, presque 1 logt construit sur 2 est de type individuel pur (47%).

Le type individuel groupé (opération d'aménagement) est peu développé (13 logts à Argelès en 2006, 16 logts à Soulom en 2011 et 12 à Luz en 2012).



# HABITAT : un parc de logements largement dominé par la résidence secondaire



20 548 logements

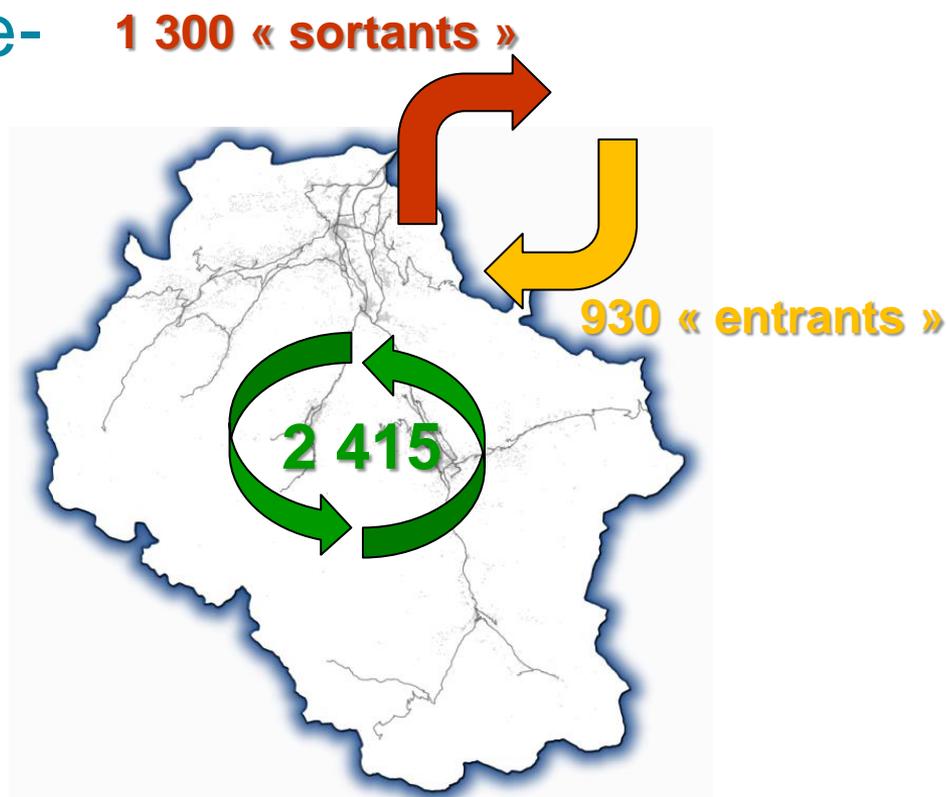
34% des résidences secondaires des Hautes Pyrénées sont sur le territoire de la CCPEG (7% de la population du 65)

Plus de 6 logts sur 10 sont des résidences secondaires ou des logts occasionnels (9 sur 10 sur Barèges et Causerets)

Un taux de vacance très faible : 3,8% contre 9,6% pour le dpt des Hautes Pyrénées (taux important sur Argelès)

# Les déplacements domicile-travail

- 1 300 actifs résidents sur le territoire travaillent sur des territoires extérieurs, dont plus de 85 % vers Lourdes, Tarbes et leurs environs
- 930 actifs extérieurs viennent travailler sur le territoire de la CCPVG

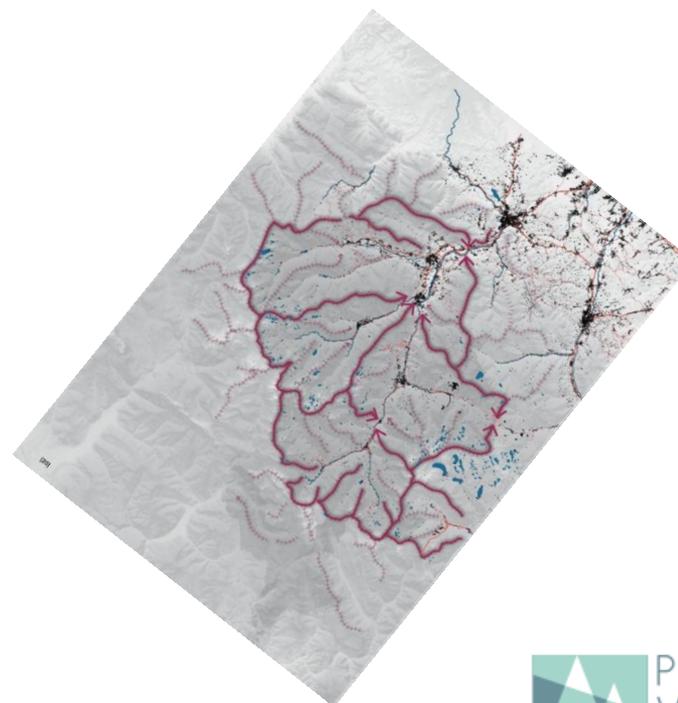
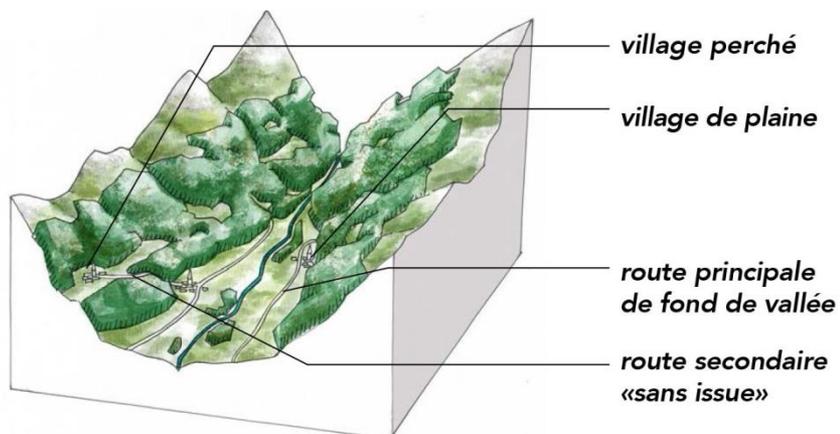


	Effectif
Flux internes CCPVG	2 415
Flux sortants de la CCPVG	1 300
	<i>dont 90% vers la CdA TLP*</i>
Flux entrants sur la CCPVG	930
	<i>dont 65% depuis la CdA TLP*</i>
	<i>dont 23% hors du Dpt 64</i>

Source : Insee 2013

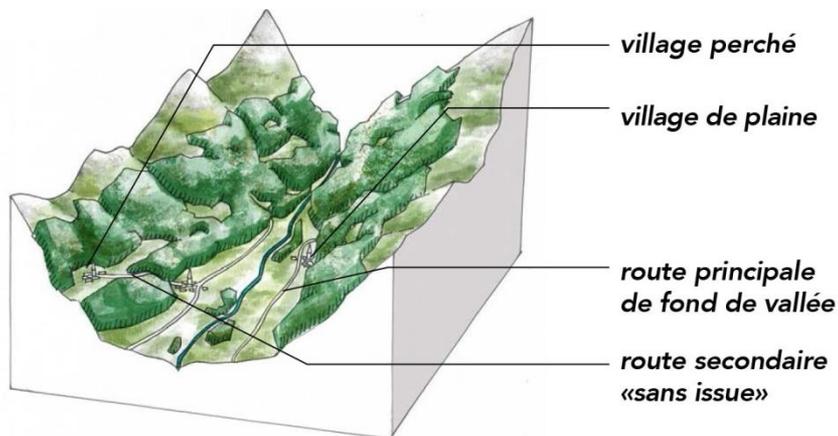
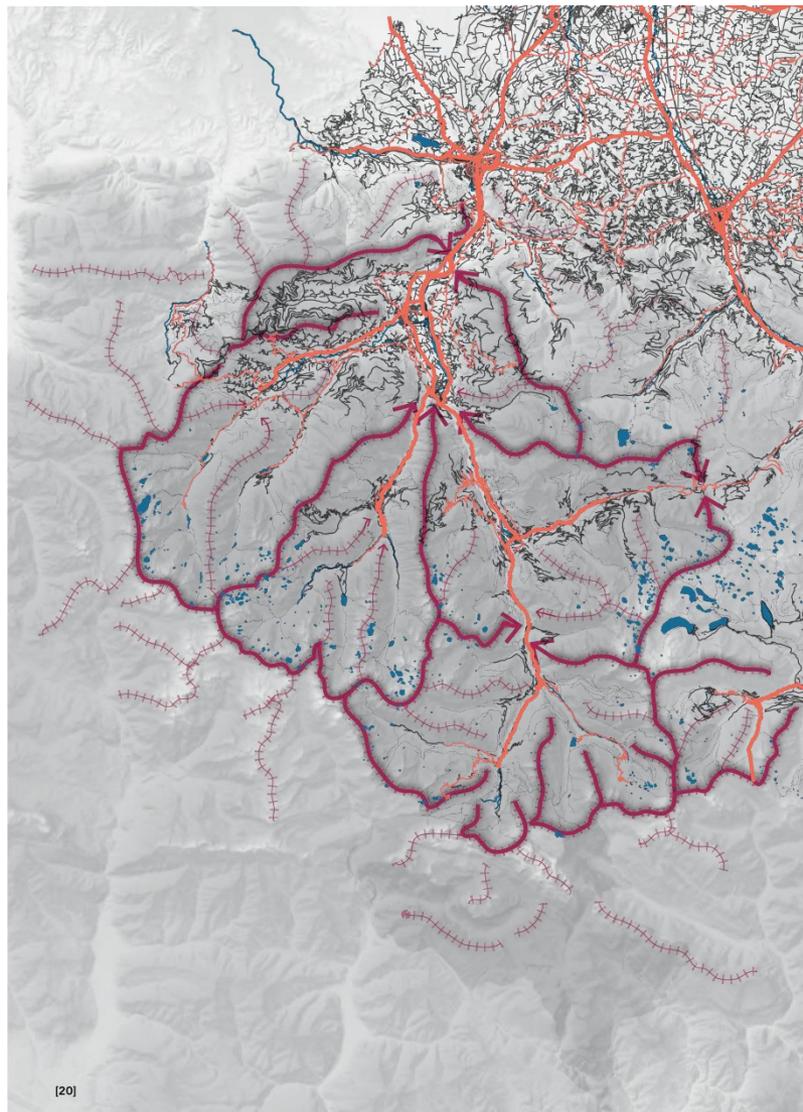
TLP : Tarbes-Lourdes-Pyrénées

# Enjeux paysagers en Vallées des Gaves





# Routes et entrées du territoire connexions et éloignement



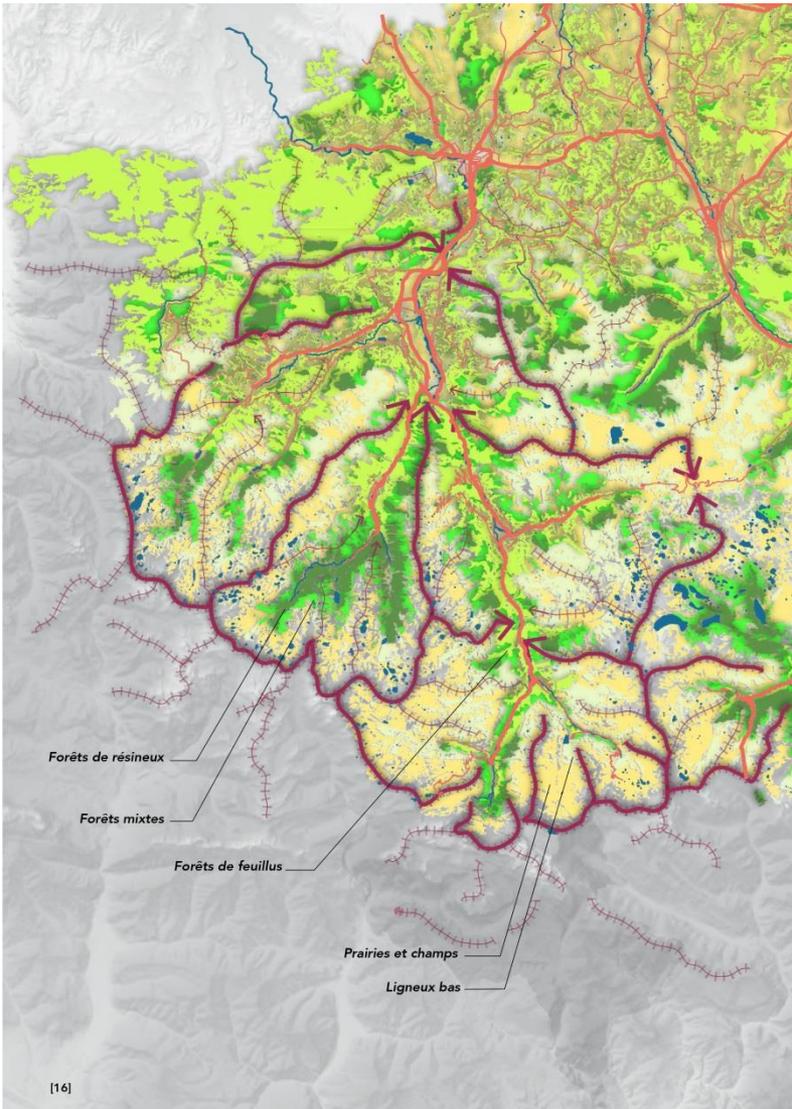
## ENJEUX NOTOIRES

**PERMETTRE LA DÉCOUVERTE DES PAYSAGES DANS LEUR TRAVERSÉE PAR LA MISE EN SCÈNE DES ROUTES ET DES ENTRÉES | résorber les points noirs le long des routes, mise en scène et protection des points de vue, aménagement des entrées de ville, recul des façades, traitement des clôtures, des parapets, réduction de l'impact visuel des stationnements | Mettre en valeur des éléments marquant du paysage (cascades, chaos, tours de guet, sommets ...) ...**

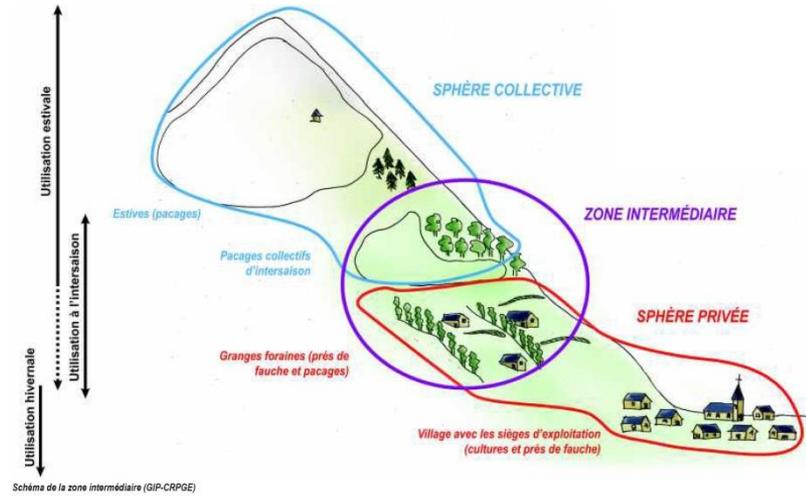
**INTÉGRER LA PUBLICITÉ ET L'INFORMATION DANS LEUR CONTEXTE PAYSAGER**

**PERMETTRE LA DÉCOUVERTE DES PAYSAGES PAR LE CHEMINEMENT PIÉTON | Hiérarchiser et caractériser les chemins piétons du quotidien et de randonnée | Connecter les fonds de vallées aux crêtes et aux vallées voisines | Entretien des chemins | Harmoniser les signalétiques**

# Agriculture et boisements, différentes altitudes, différents paysages



[16]



## ENJEUX NOTOIRES

Aider à la pérennisation de l'activité d'élevage en retrouvant des terres mécanisables pour le production fourragère et des prairies en herbes valorisables PAC | Objectiver le lien entre activités agricoles, paysages ouverts et retombées économiques liées au tourisme.

Retrouver une maîtrise cohérente du foncier | Mettre en place des accords officiels d'entretien avec les privés propriétaires de granges | Mettre en place une priorisation dans les parcelles à ré-ouvrir et à entretenir de façon à favoriser les alentours des villages et les espaces à bon potentiel agricole.

Travailler l'accessibilité des parcelles.

## ENJEUX NOTOIRES

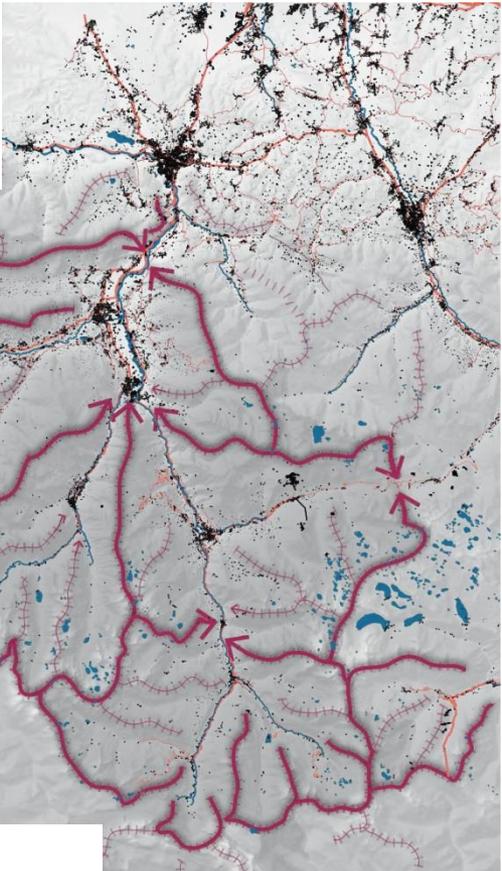
Maintenir l'agriculture dans les plaines et soutenir les productions et filières locales.

# Paysages urbains et lieux d'accueil touristique

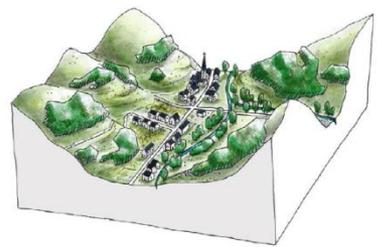
VILLAGES DE PENTE (SUR VERSANT)



exemple : Sers



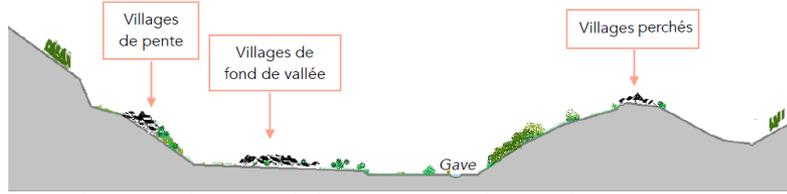
Mitage et urbanisation linéaire



VILLAGES PERCHÉS OU EN BALCONS



exemple : Saint-Savin



Principes d'implantation des villages et des bourgs sur le territoire de la Vallée des Gaves



Villages groupés ou en maille comment Arrens-Marsous



Villages linéaires ou villages rue comme Sassis



Villages étirés ou éclatés comme Gèdre

## ENJEUX NOTOIRES

Limitier l'étalement urbain sur les terres agricoles mécanisables | Réfléchir à la possibilité d'utiliser les pentes non mécanisables pour développer l'urbain.

Recréer des centralités et des connexions dans et entre les milieux urbains anciens et contemporains | Penser la densification urbaine et le développement urbain en s'inspirant et en réactualisant les structures urbaines et architecturales anciennes, penser les vides et les points de vue, les façades urbaines et les ambiances créées, les cheminements piétons et les circuits de l'eau | Y intégrer l'architecture contemporaine et les matériaux contemporains et locaux (réfléchir le développement de filières locales adaptées).

## ENJEUX NOTOIRES

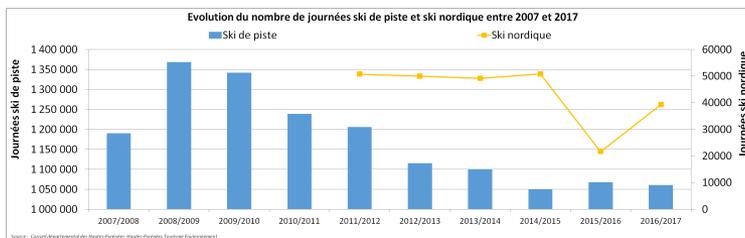
Mise en valeur de nouveaux lieux de visite, de divers patrimoines | Diversification des modes, des médias de diffusion (notamment récits et guides) pour une meilleur répartition de la fréquentation

Rénovation, intégration paysagère et architecturale des espaces et lieux d'accueil, stationnement, boutiques et refuges d'altitude | Inscription des infrastructures d'altitude dans la tradition d'ouvrages de haute qualité architecturale et paysagère du pyrénéisme | Mise en réseau des équipements et des lieux de visites notamment refuges, accessibilité, navettes, signalétiques.

Hiérarchiser et caractériser les chemins du quotidien, de randonnée et de loisir | Mettre en réseau leurs gestionnaires et les entretenir | Harmoniser la signalétique des différents pratiquants.

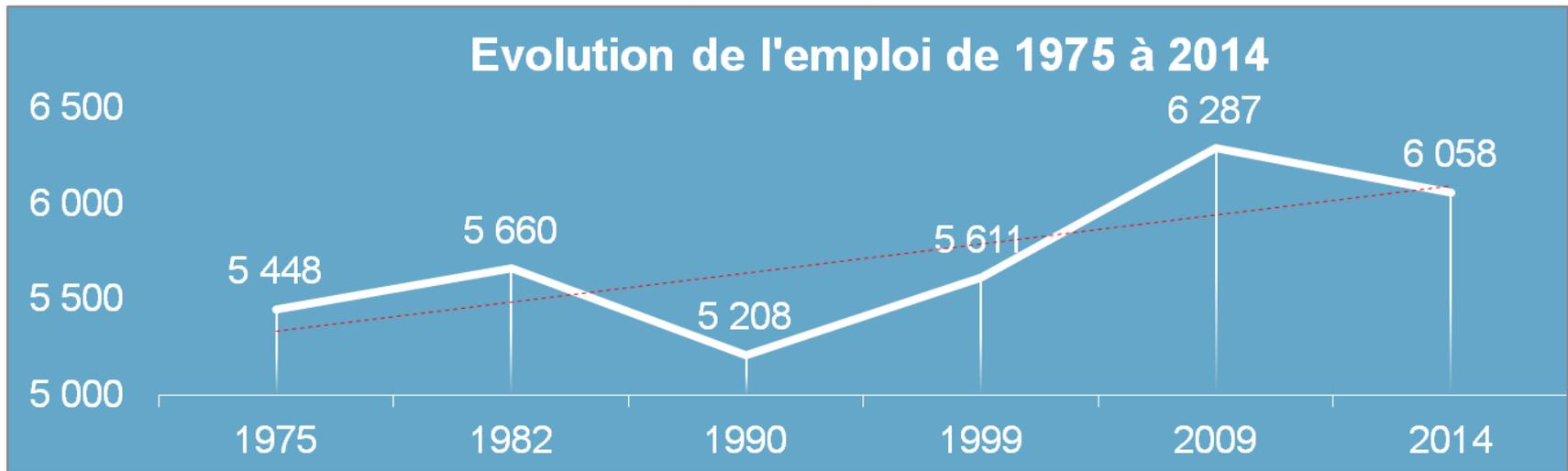


# Développement économique et touristique



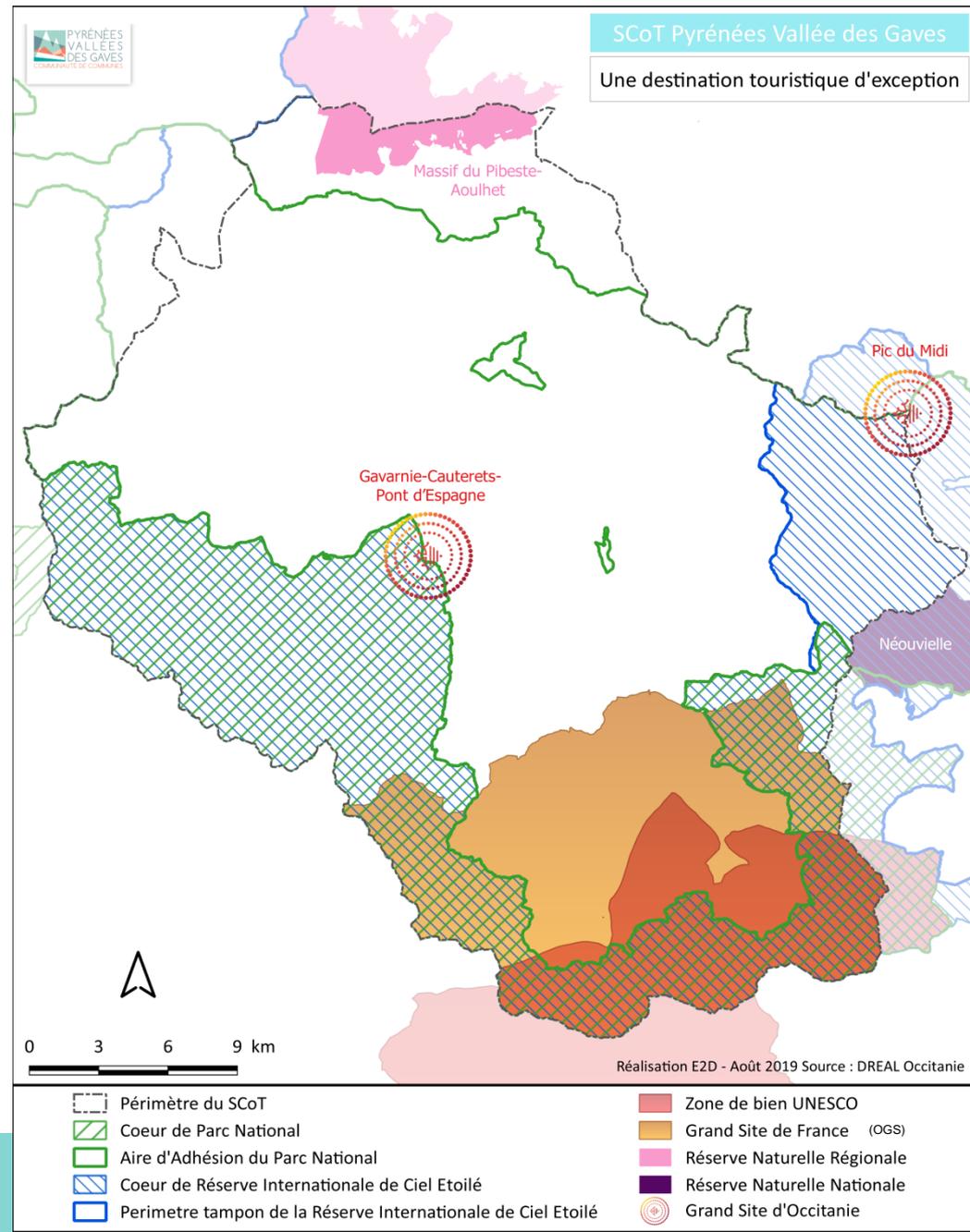
# DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : Une dynamique positive mais montrant des signes de fragilité

- **Une croissance globale de l'emploi** sur 25 ans (+ 850 emplois de 1990 à 2014 ) mais un recul dans la période récente (- 229 emplois entre 2009 et 2014)
- Les **deux-tiers des emplois sont localisés dans 5 communes** : Argelès-Gazost (1619 emplois), Pierrefitte-Nestalas (509 emplois), Luz-Saint-Sauveur (679 emplois), Cauterets (805 emplois), Arrens-Marsous (446 emplois) → Pôles d'emplois
- Le taux de concentration d'emplois est de 91,7 emplois pour 100 actifs (100,6 % pour le département) soulignant un bon niveau d'emploi sur le territoire mais également une dépendance du territoire vis-à-vis des pôles d'emplois extérieurs

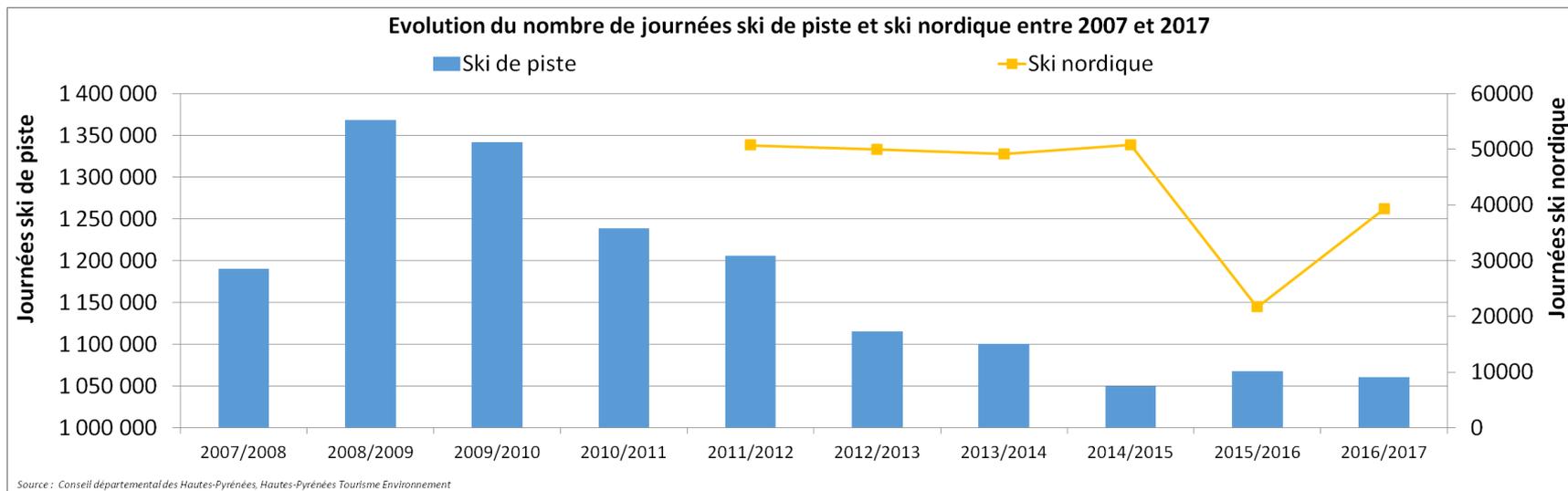


# Un secteur touristique prépondérant pour l'économie locale

- Environ **30 %** de l'**activité économique** du territoire
- La fréquentation touristique est répartie à **60 %** sur la période estivale et **40%** sur la période hivernale
- 19 communes classées en « commune touristique » ou « Station classée de tourisme »
- Des **paysages et sites naturels d'exceptions** qui constituent le **principal atout touristique** du territoire, à côté de ses équipements touristiques



# Un tourisme hivernal en mutation



■ Des domaines skiables et des espaces nordiques contribuant fortement à l'économie touristique locale :

- Plus de 25 millions d'€ de chiffre d'affaires pour les domaines skiables sur la saison 2016/2017 mais une baisse régulière de -5% depuis 2013
- Près de 180 000 € de chiffre d'affaires pour les espaces nordiques sur la saison 2016/2017, mais une diminution globale de 20% entre 2009 et 2017

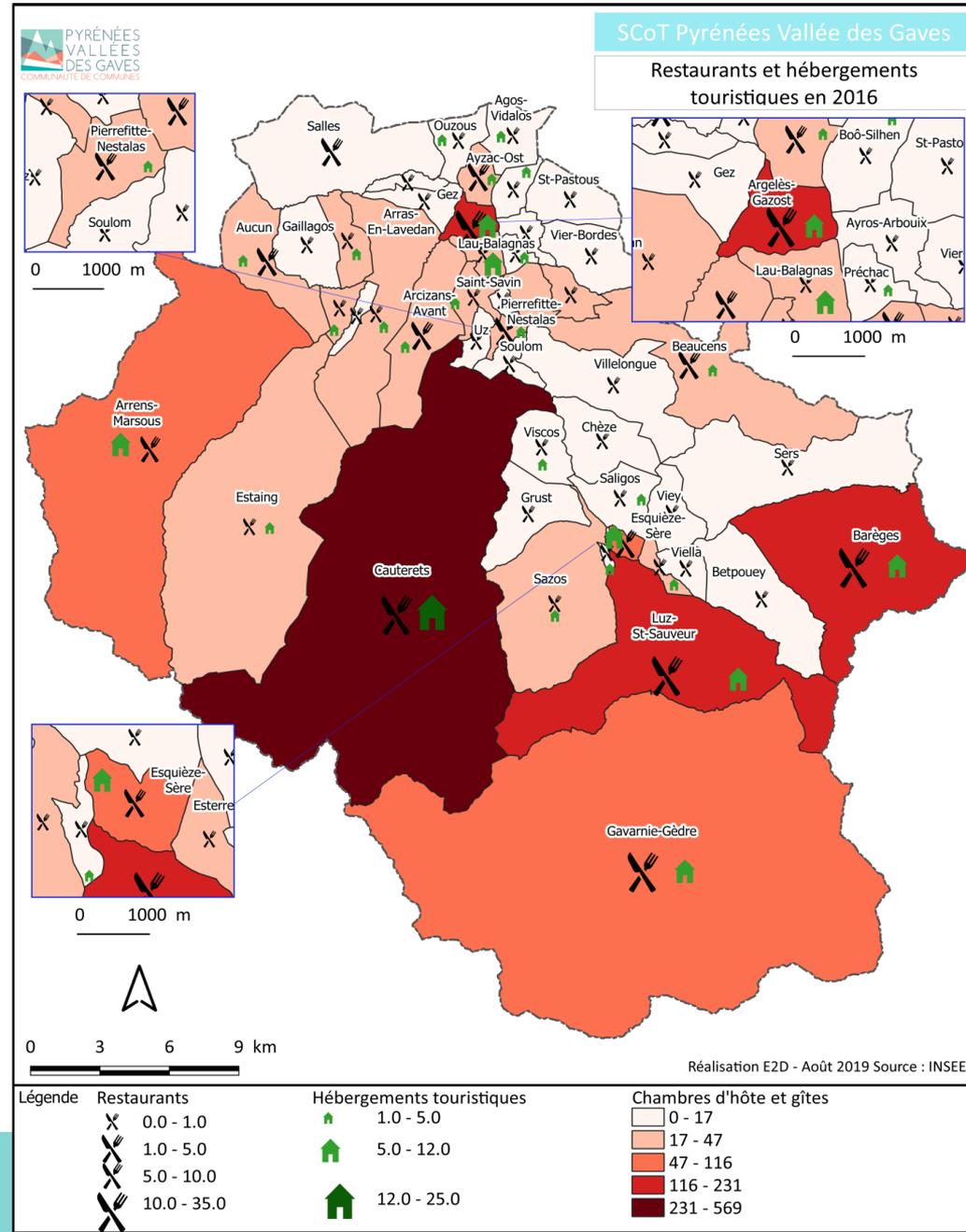
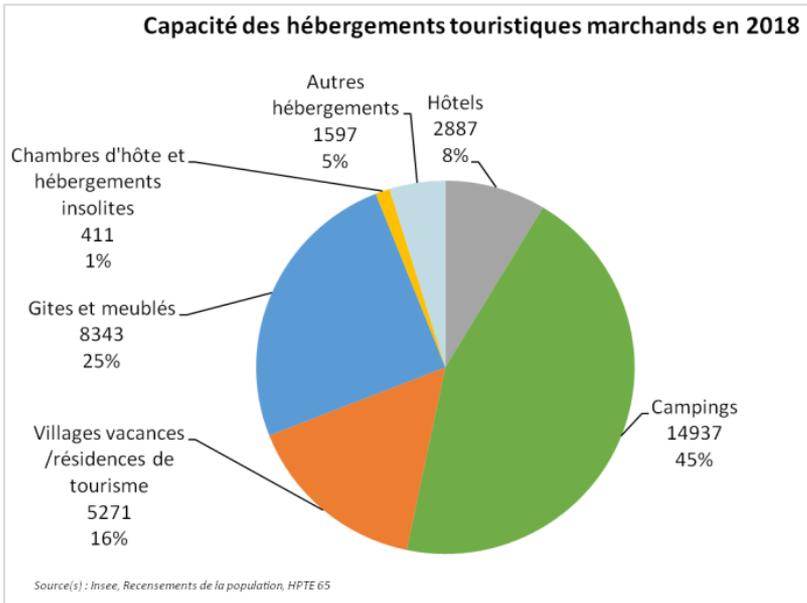
→ Une activité touristique hivernale qui parvient à se maintenir malgré des conditions d'enneigement aléatoires grâce à la diversité des activités et sites du territoire

→ Un modèle des domaines skiables en questionnement à l'échelle du massif pyrénéen : mode de gouvernance, concurrence inter-stations, évolution des infrastructures,...

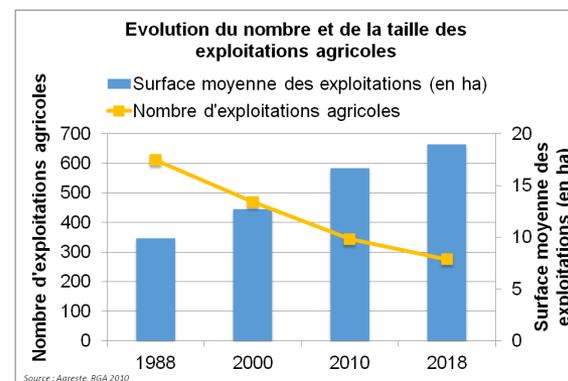
« Stratégie de développement des stations touristiques – Région Occitanie - 2019 »

# Des hébergements touristiques à mieux valoriser ?

- **33 000 lits touristiques marchands** (dont 45% dans les campings)
- **2,3 millions de nuitées en 2018**, soit 1/4 des nuitées du département, dont 59% de mai à septembre et 30% en saison hivernale

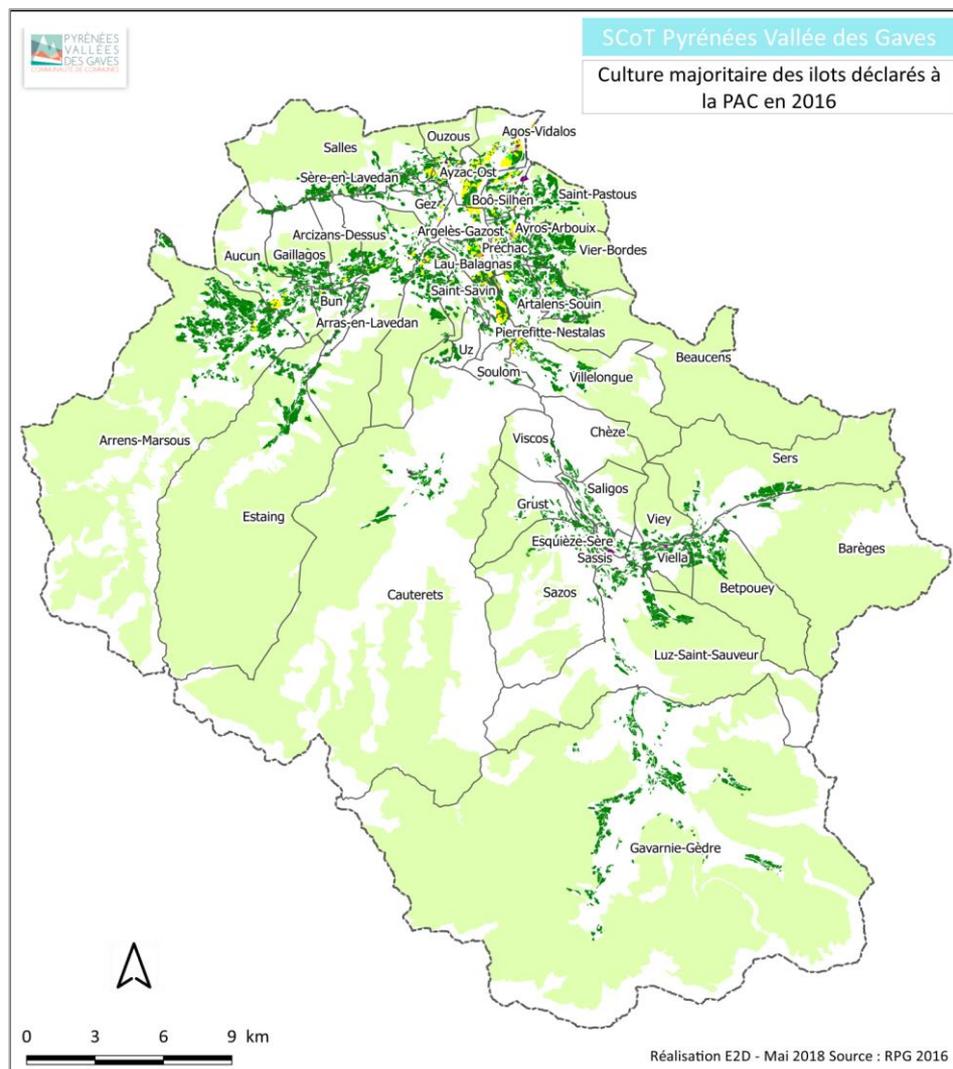


# Agriculture, sylviculture



# AGRICULTURE: Une activité agricole qui façonne le visage du territoire

- 7900 ha d'espaces agricoles stricto sensu et plus de 59000 ha d'estives → **70% de la surface du territoire**
- Un territoire marqué par l'agro-pastoralisme :
  - Des parcours collectifs que sont les estives, confrontés au **sous-pâturage et l'enjeu de l'accueil des troupeaux extérieurs**
  - Des surfaces en cultures et près de fauche en fonds de vallée, soumises à **une faible disponibilité et une forte pression foncière**
  - Des zones intermédiaires, sur les versants, moins accessibles et plus difficiles à exploiter, **abandonnées progressivement et sujettes à la déprise**

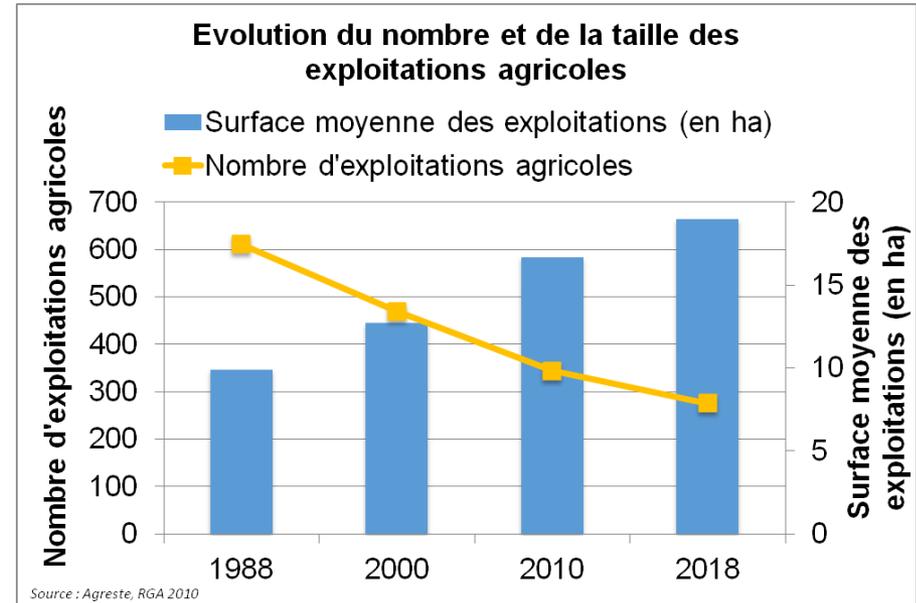


## Légende

□ Communes	■ Tournesol (1,1)	■ Estives landes (56804,4)	■ Légumes-fleurs (2)
■ Cultures majoritaires (superficie en ha)	■ Protéagineux (1,7)	■ Prairies permanentes (4987,8)	■ Divers (9,6)
■ Céréales (192)	■ Gel (0,1)	■ Prairies temporaires (31,1)	
	■ Fourrage (23,9)	■ Vergers (0,5)	

# AGRICULTURE: Une activité agricole qui façonne le visage du territoire

- En 2010, **276 exploitations agricoles** ayant leur siège sur la CCPVG avec une diminution de -27% depuis 2000
- Principalement **orientées vers l'élevage** : en 2018, 12 500 brebis allaitantes (soit 17% du cheptel du département) et 2 800 vaches allaitantes (soit 6% du cheptel du département)
- 65% des exploitations ont une production brute standard inférieure à 25 000 € (61% dans le département)
- 47% des exploitations du territoire ont développé une commercialisation en circuits-courts, contre 25 % au niveau du département

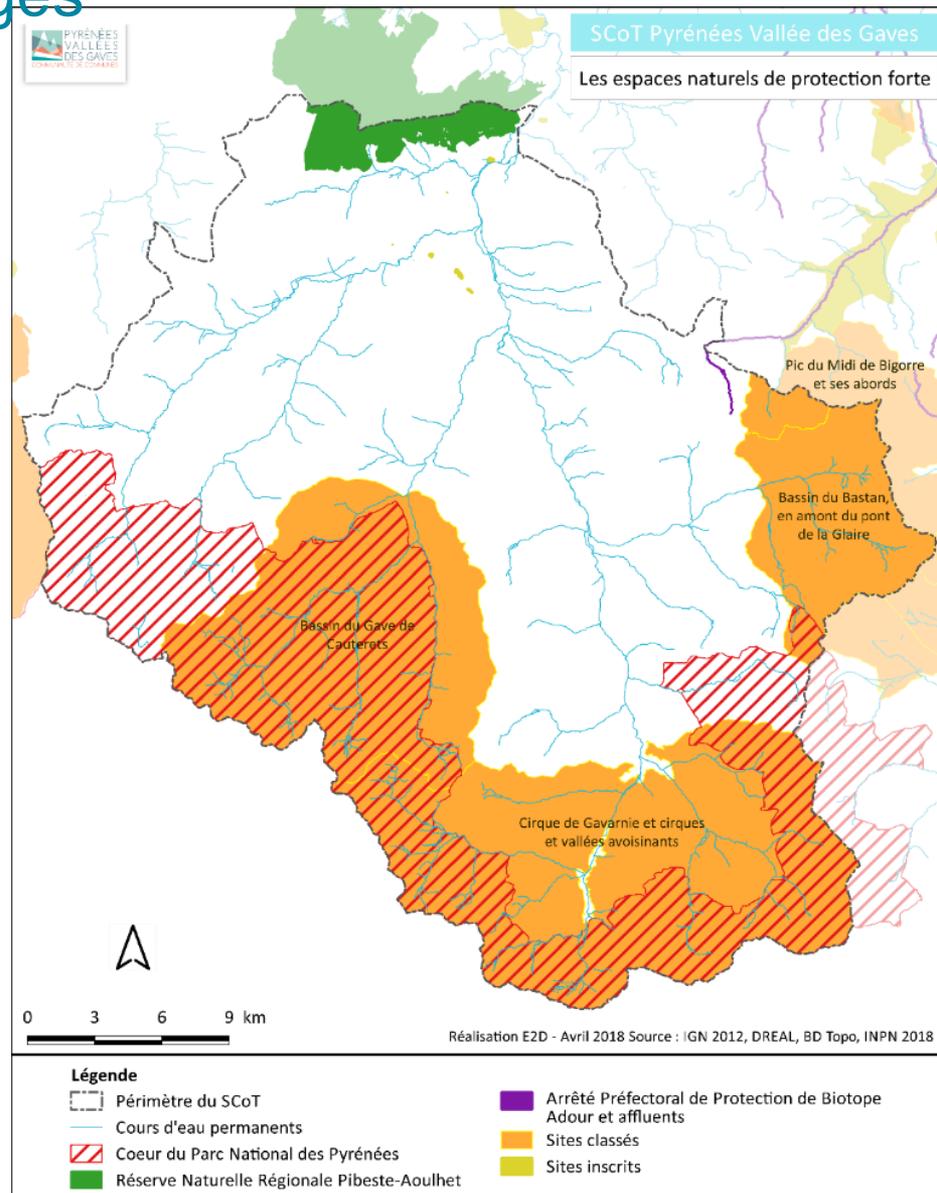


# Milieux naturels et biodiversité



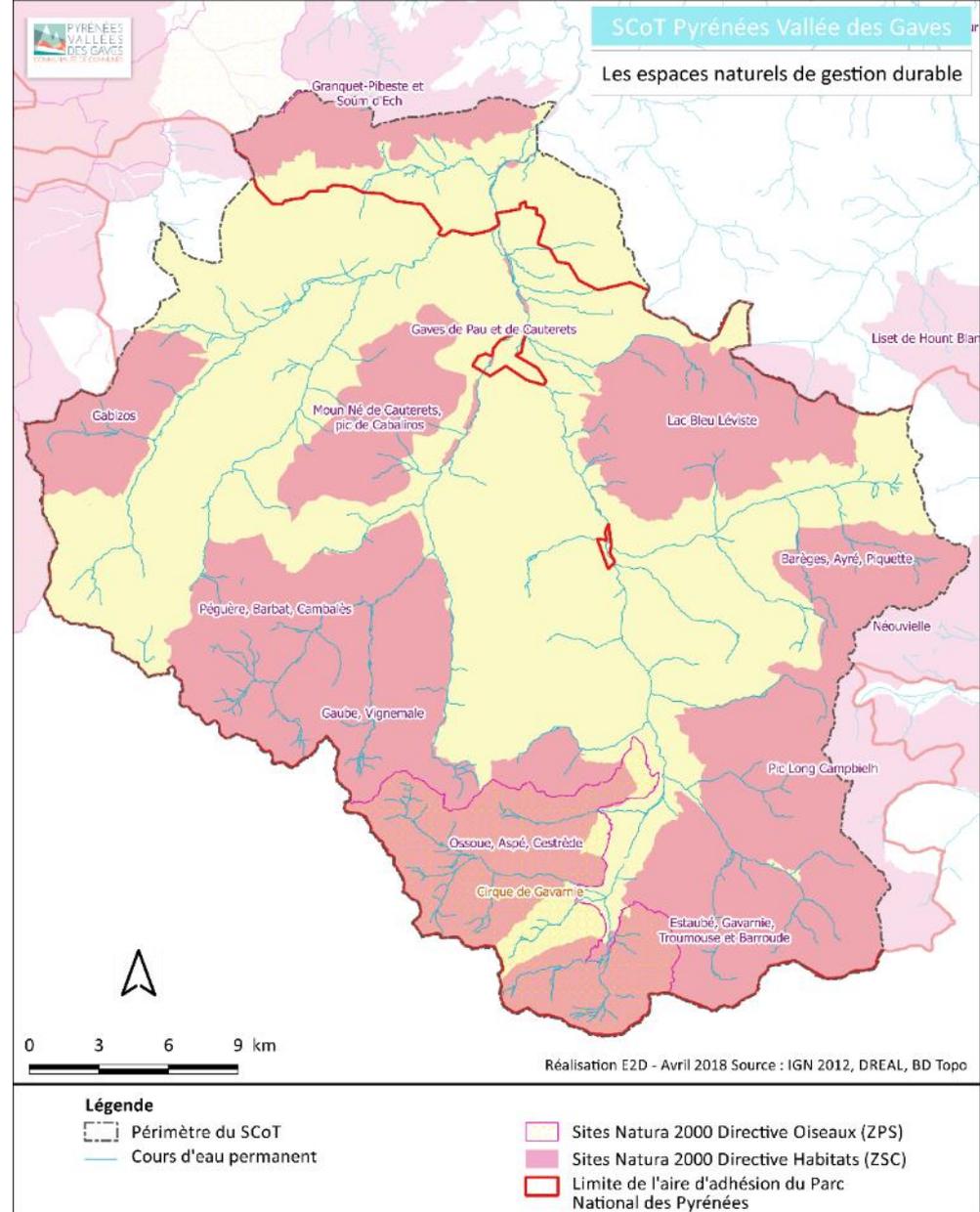
# Les espaces remarquables protégés

- De vastes espaces, mêlant souvent des impératifs de protection de la biodiversité et des paysages
- La plus grande RNR de France métropolitaine (Réserve Naturelle Régionale)
- 1 des 7 Parc nationaux de France métropolitaine
- Les espaces où le développement est le plus contraint, mais souvent peu accessibles
- Des enjeux spécifiques : fonte des glaciers, vieilles forêts, interfaces avec le tourisme et l'agriculture...

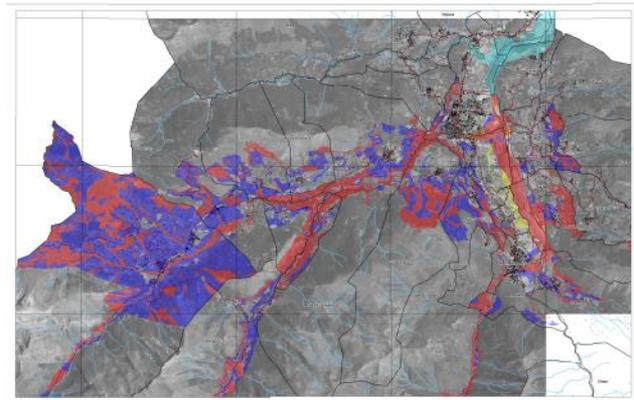


# Les espaces de gestion concertée

- **13 sites Natura 2000** (12 Directive « Habitat », 1 Directive « Oiseaux »)
- Une grande partie du SCoT est dans l'aire d'adhésion du **Parc National des Pyrénées**
- Une **Réserve Internationale de Ciel Etoilé**



# Risques naturels et technologiques

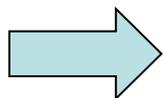
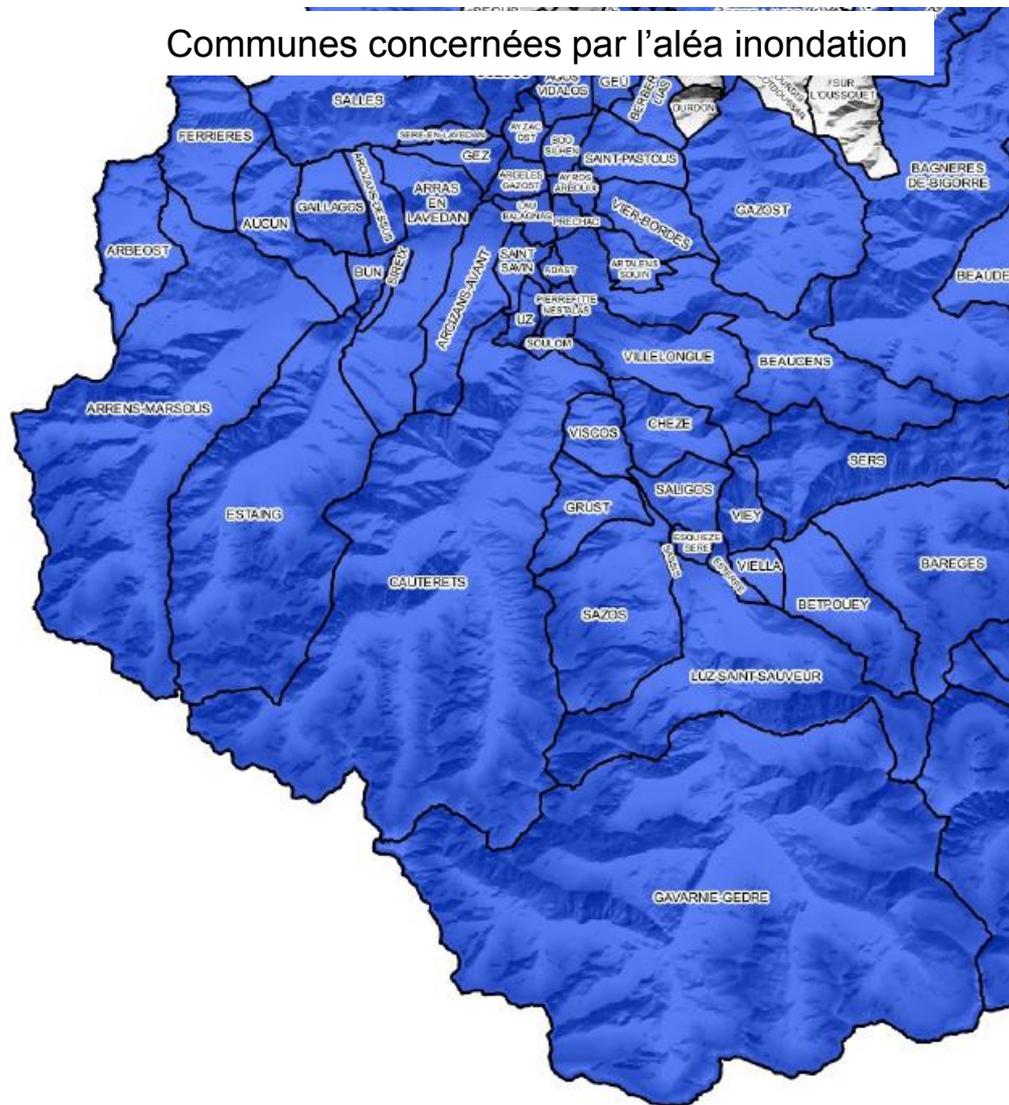


# Le risque inondation

L'ensemble des communes de la CCPVG est concerné par les aléas inondation et crue torrentielle.

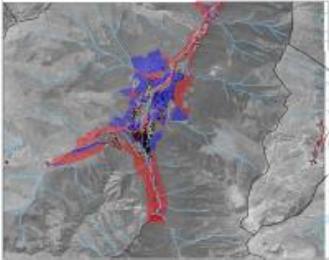
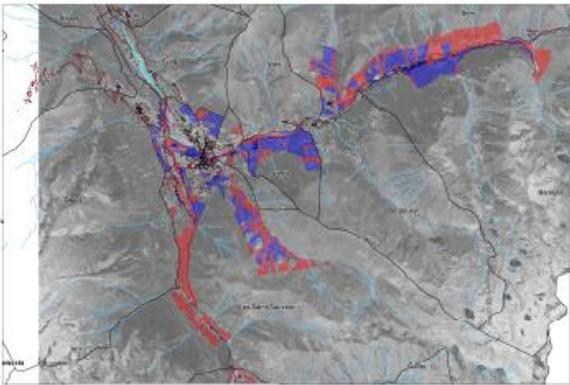
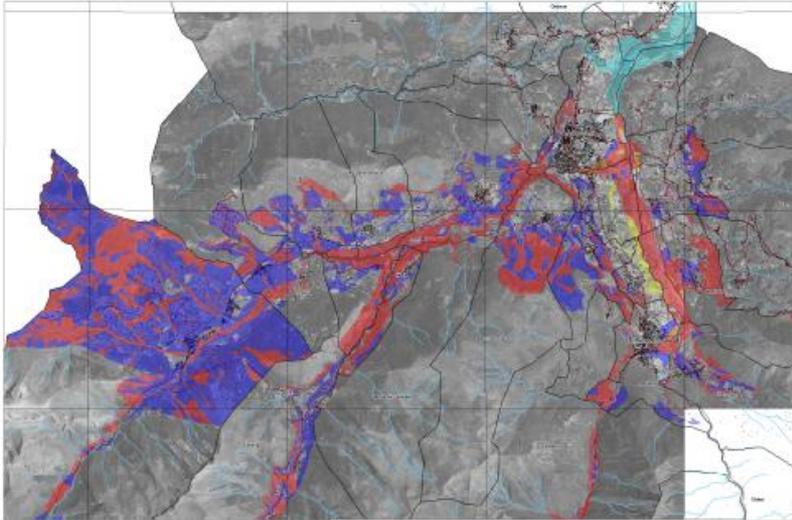
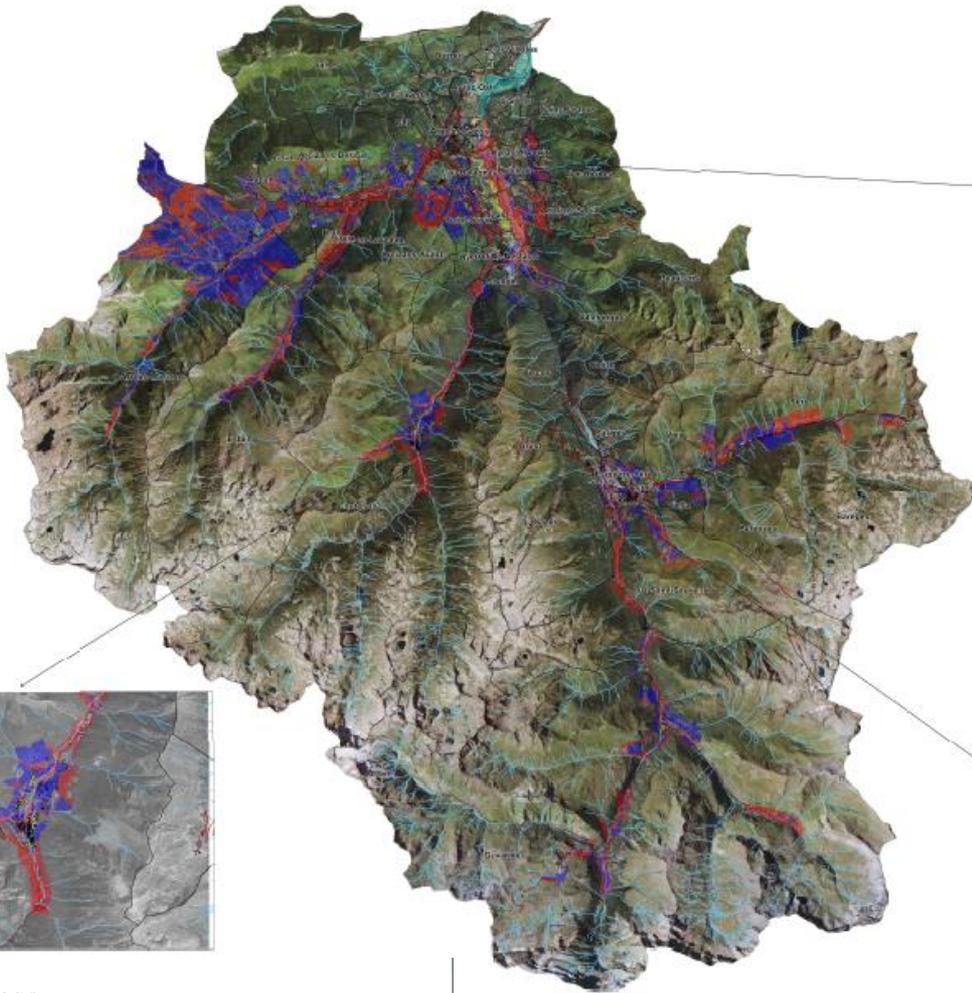
- 30 communes couvertes par un PPRi
- 16 communes concernées par le risque ne sont pas couvertes par un PPR comprenant un volet lié aux inondations, crues ou débordements torrentiels.
- Parmi ces 16 communes, 10 sont concernées par l'Atlas des zones inondables (AZI)  
(Artalens-Souin, Grust, St-Pastous, Sazos, Uz, Vier-Bordes ne sont pas couverts par l'AZI)

Communes concernées par l'aléa inondation



Une bonne connaissance de l'aléa inondation sur le territoire

# La localisation des risques

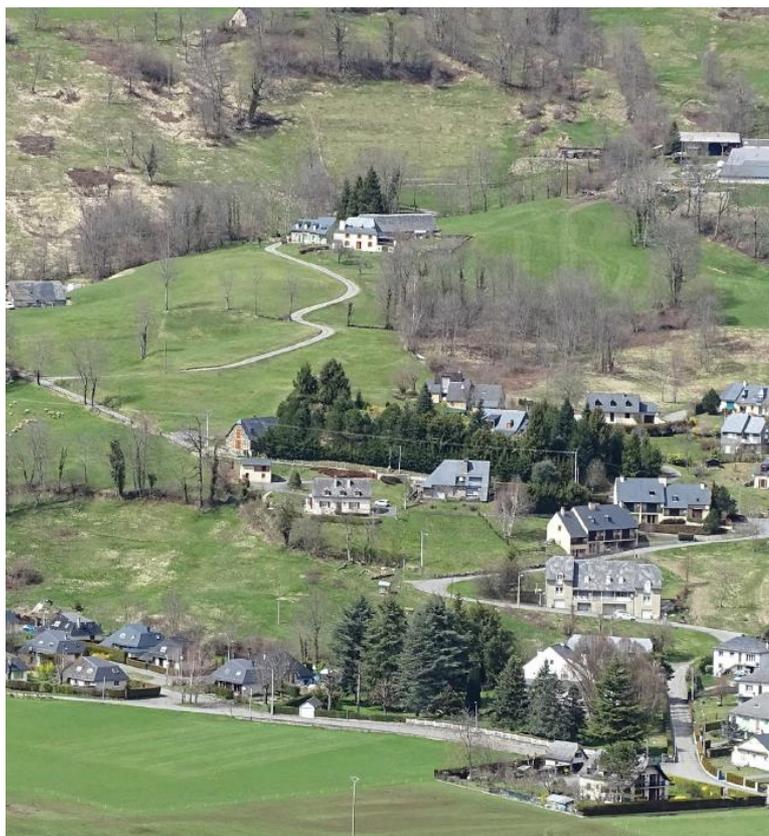


- AZI
- Zone de végétation
- Cours d'eau
- Zone réglementaire du PPRN ( Chute de bloc, crue torrentielle, Glissement de terrain, avalanches, Inondation)
- Zone rouge
- Zone orange
- Zone jaune
- Zone bleue

Une bonne connaissance des risques grâce aux PPR (Plan de Prévention des Risques)



# Développement urbain et consommation d'espace



# Bilan de la consommation d'espace

- **Consommation d'espace « habitat » entre 2010 et 2017 :**

=> 80 ha pour de l'habitat soit une moyenne de 11 ha par an

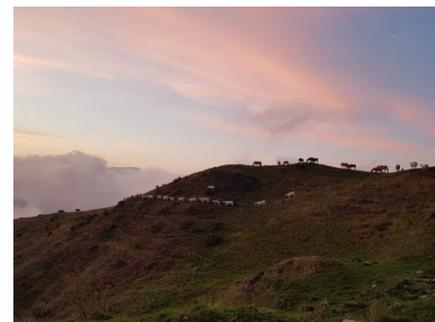
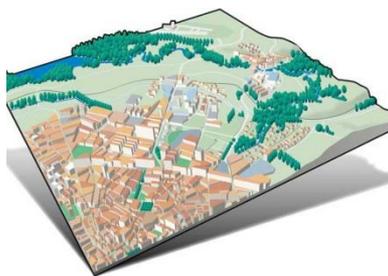
- **Extrapolation sur la période 2010 / 2020 :**

=> environ 110 ha consommés pour de l'habitat

=> environ 4 ha consommés pour de l'économie

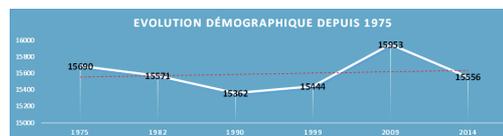
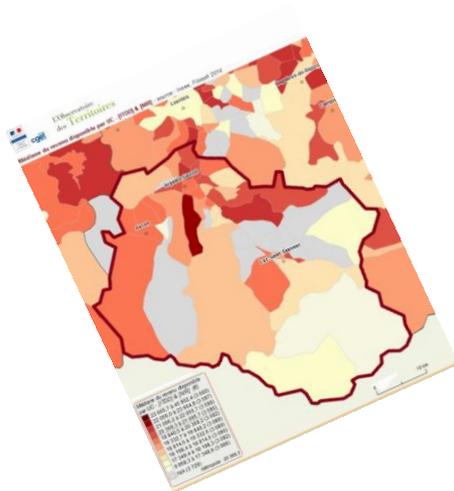
=> environ 3 ha consommés pour des campings

*« Le document d'orientation et d'objectifs (DOO) arrête, par secteur géographique, des objectifs chiffrés de consommation économe de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain et décrit, pour chacun d'eux, les enjeux qui lui sont propres. »*



# Premières orientations du PADD

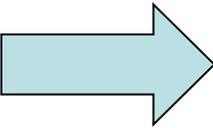
(Projet d'Aménagement et de Développement Durables)



# Projet d'Aménagement et de Développement Durables

## Axe 1 : RELANCER L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE POUR INFLECHIR LA TENDANCE AU VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION

- Fixer comme objectif démographique d'accueillir 1300 à 1500 habitants supplémentaires à l'horizon 2040
- Diversifier l'offre de logements, pour répondre aux besoins pluriels des habitants vivant sur le territoire (davantage de locatifs, de petits logements en accession à la propriété, de logements sociaux, saisonniers ...)
- Soutenir l'attractivité et le dynamisme des centres-bourgs
- Miser sur l'excellence environnementale et la qualité du cadre de vie pour attirer une population permanente et des actifs

- 
- Résidences principales : objectif de 40 à 50 logements/an
  - Objectifs liés à la résidence secondaire
  - Production de logements pour l'ensemble des habitants : seniors, jeunes ménages, ménages modestes, saisonniers
  - Réhabilitation des centres-villes et centres-bourgs
  - Mise en valeur du cadre de vie : sites naturels remarquables, paysage agro-pastoral, restauration des bâtiments existants, entrée du territoire comme vitrine

# Projet d'Aménagement et de Développement Durables

## SCoT ET POLITIQUES TERRITORIALES

urbanisme

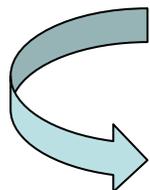
habitat

mobilités

économie

commerces

environnement



**Maintien des habitants en place  
+  
Accueil de nouveaux habitants**

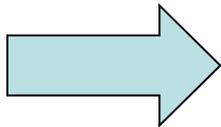


# Projet d'Aménagement et de Développement Durables

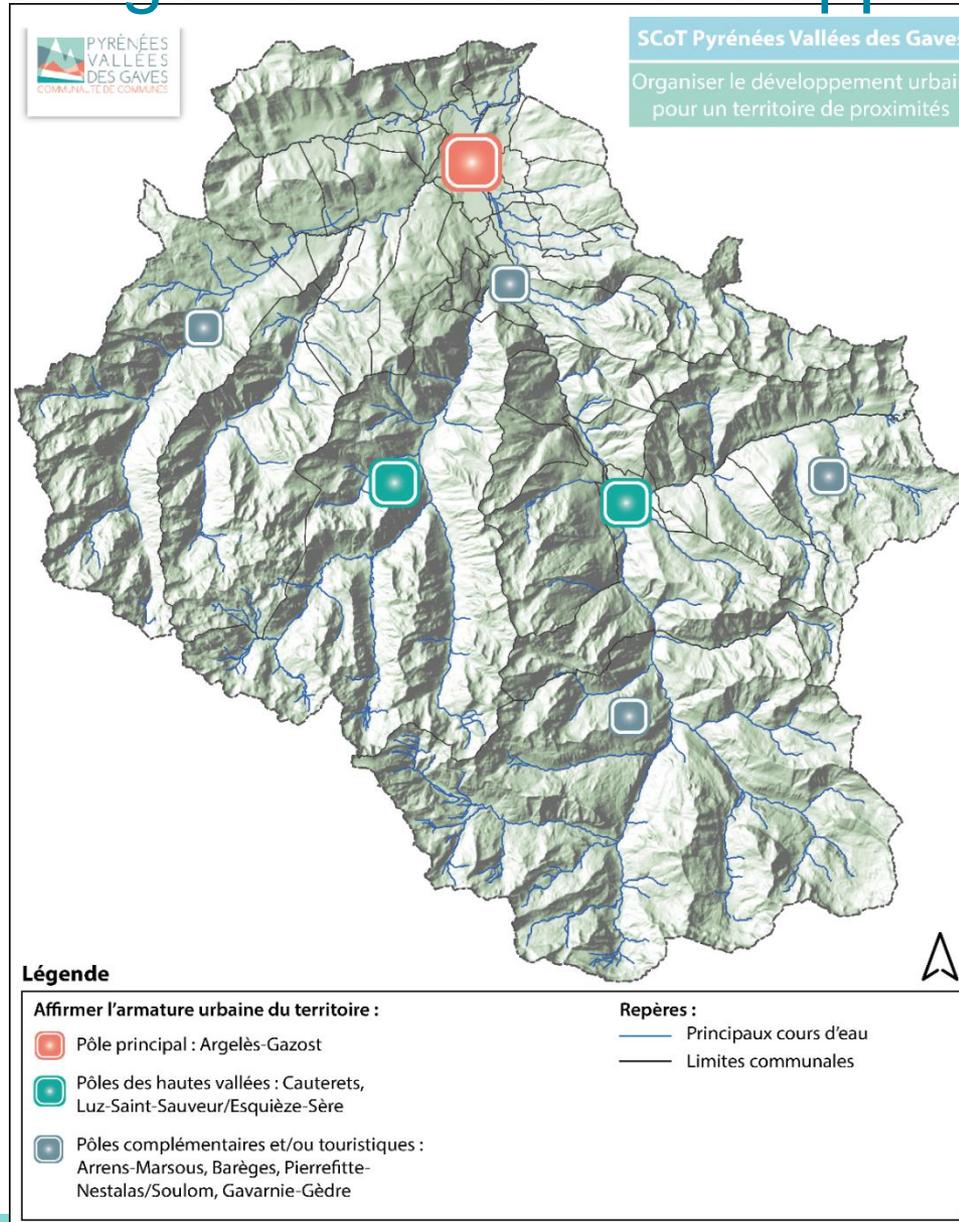
## Axe 2 : ASSURER LE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL GRACE AUX COMPLEMENTARITES ENTRE LES VALLEES ET AU SEIN DE CHAQUE VALLEE

- Conforter l'armature territoriale des vallées en prenant appui les polarités existantes
- Maintenir une offre de services et d'équipements de proximité dans les vallées, répondant aux besoins quotidiens des habitants et des visiteurs
- Adapter les services au vieillissement de la population
- Réduire la dépendance à la voiture individuelle en territoire de montagne : limiter certains déplacements, déployer les modes de transport actif (déplacements doux) et optimiser l'offre de transport collectif existante
- Développer les infrastructures et les usages numériques

- Préserver les équilibres existants entre les vallées et au sein de chaque vallée entre polarités et villages
- Conforter l'armature territoriale : cf. carte
- Confortement des services dans les pôles et maintien des services dans les autres communes
- Développer la « silver économie »
- Rapprocher habitants, services, équipements et emplois tout en favorisant les mobilités actives



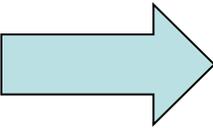
# Projet d'Aménagement et de Développement Durables



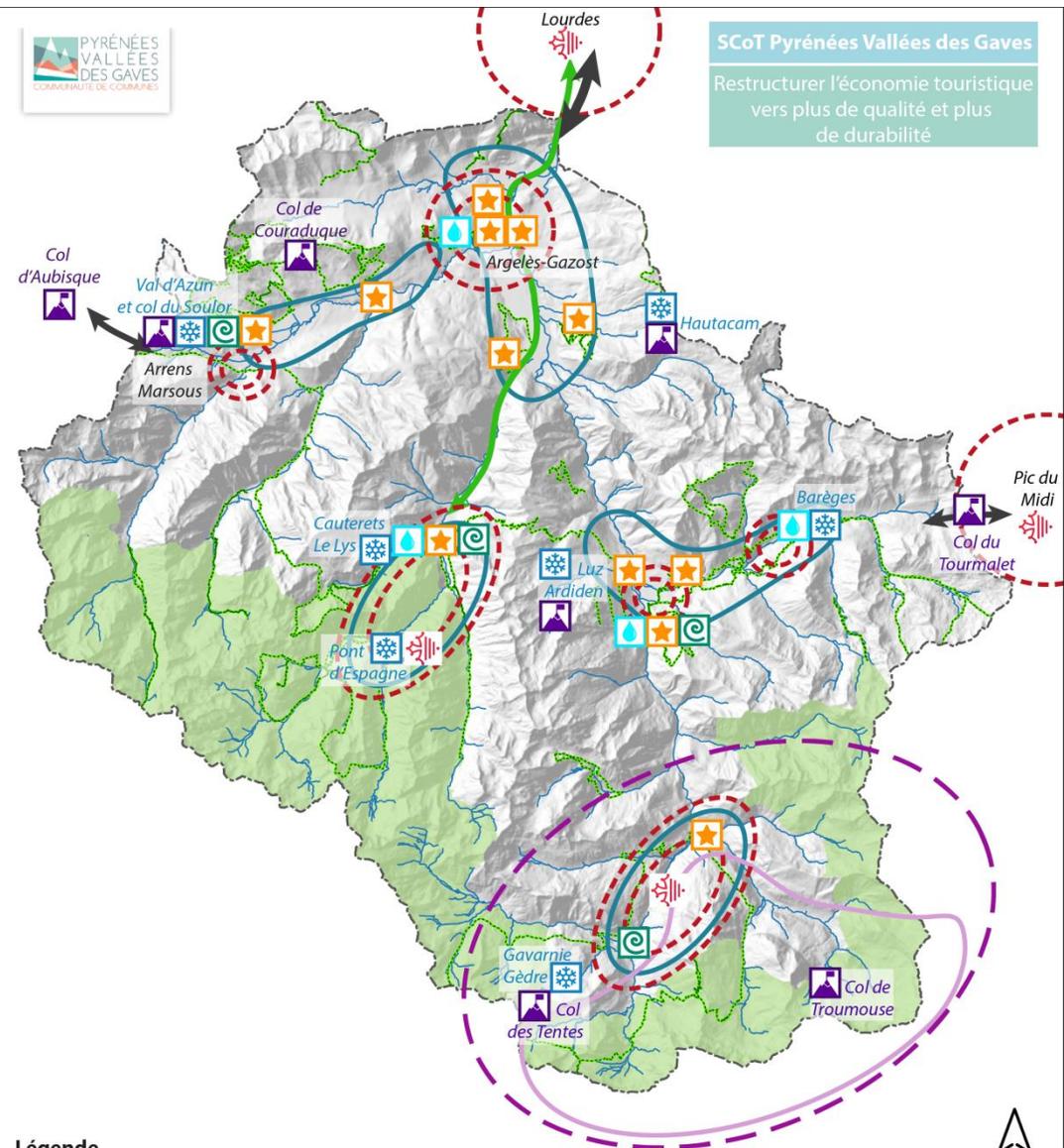
# Projet d'Aménagement et de Développement Durables

## Axe 3 : ACCOMPAGNER L'ÉVOLUTION DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES SOCLES DU TERRITOIRE POUR MAINTENIR UN ÉQUILIBRE DES FILIÈRES

- Restructurer l'économie touristique du territoire, vers plus de qualité et plus de durabilité
- Redynamiser le parc immobilier touristique
- Développer les autres filières économiques, pour maintenir une diversité et accueillir de nouveaux actifs
- Soutenir l'innovation et la valorisation des ressources du territoire
- Structurer l'offre commerciale pour des commerces ouverts à l'année
- Maintenir et soutenir l'activité agricole
- Valoriser la filière bois

- 
- Asseoir le tourisme de montagne, développer le marché du Grand tourisme, tirer profit de l'essor du cyclotourisme, repenser l'économie de la neige du territoire, diversification de l'offre thermique
  - 2 UTN structurantes en projet
  - Rechercher un équilibre RP/RS
  - Développer ou pérenniser les autres pans de l'économie locale : artisanat, industrie, etc.
  - Structurer l'implantation commerciale (armature)

## Restructurer l'économie touristique du territoire, vers plus de qualité et plus de durabilité



### Légende

#### Pérenniser une offre touristique 4 saisons

-  Ski et activités hivernales
-  Cols mythiques
-  Thermalisme et filière « santé bien-être »
-  Boucles de randonnée et voie verte des Gaves
-  Activités culturelles et de loisirs (musées, accrobranches, aquarium, parc animalier...)

#### Conforter et mettre en valeur les démarches de qualité et de labellisation

-  Site UNESCO du Cirque de Gavarnie-Mont Perdu
-  Grands Sites d'Occitanie
-  Projet Grand Site de France
-  Maisons du Parc National des Pyrénées (PNP)
-  Coeur du PNP

#### Améliorer l'offre d'hébergements touristiques

-  Favoriser la montée en gamme et la diversification de l'offre

#### Maintenir l'attractivité du territoire

-  Valoriser les portes d'entrées
-  Conforter les pôles touristiques

Repères :  Principaux cours d'eau  
 Principales routes

## Soutenir les dynamiques économiques et l'identité agro-pastorale du territoire



### Légende

#### Promouvoir le développement d'une économie locale diversifiée

-  Maintenir le moteur économique du territoire : le tourisme (cf. axe 4)
-  Pérenniser le tissu industriel
-  Maîtriser, aménager et commercialiser le foncier économique

#### Repère :

-  Principales routes
-  Vers Lourdes, Tarbes, A64

#### Préserver l'économie agricole, élément fondamental de l'identité territoriale

- Maintenir les espaces agricoles :
  -  Estives
  -  Préserver les terres agricoles en fonds de vallées
  -  Valoriser et développer les productions locales de qualité (Truite des Pyrénées, Agneau de Barèges, Fromages du Val d'Azun...)
  - 
  - 

#### Soutenir l'innovation et la création de nouvelles activités

-  Créer les conditions facilitant l'émergence d'initiatives (tiers lieux, pépinières d'entreprises...)

#### Structurer l'offre commerciale

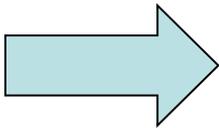
-  Pôles commerciaux : maintenir et renforcer le dynamisme des centres-bourgs, limiter l'implantation de commerces en périphérie

# Projet d'Aménagement et de Développement Durables

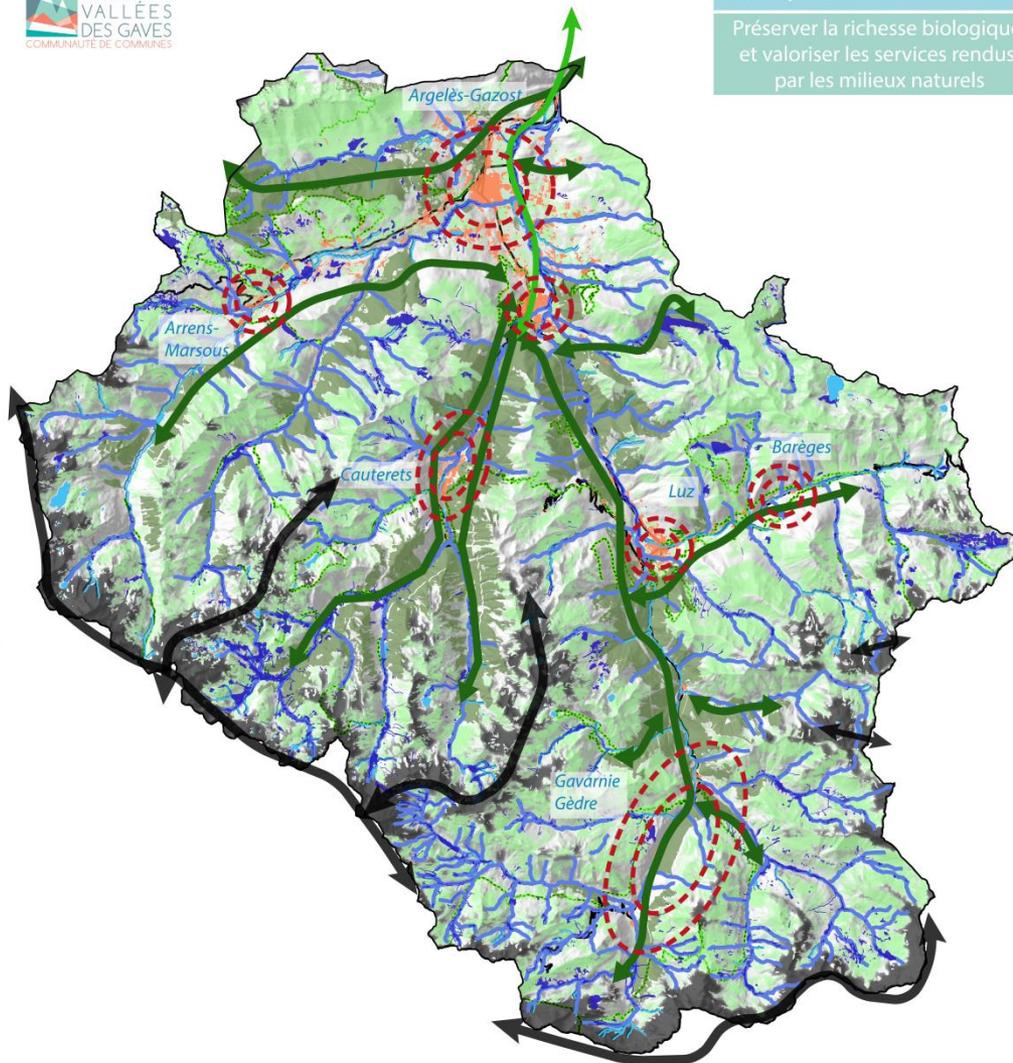


## Axe 4 : PRÉSERVER LES ATOUTS NATURELS DU TERRITOIRE ET RÉDUIRE LA VULNERABILITÉ FACE AUX RISQUES DU TERRITOIRE

- Mettre en valeur les paysages et le patrimoine
- Préserver la richesse biologique du territoire et valoriser les services rendus par les milieux naturels
- Gérer durablement les massifs forestiers en recherchant un juste équilibre entre les différents usages : écologiques, productifs et récréatifs
- Assurer la préservation et la valorisation de la ressource en eau et des milieux aquatiques
- Réduire la vulnérabilité des personnes et des biens face aux risques
- Maîtriser l'occupation des espaces et limiter l'étalement urbain



- Préservation des paysages emblématiques : paysage des gaves, zones intermédiaires, routes et portes d'entrée, perspectives, etc.
- Préserver la TVB (Trame Verte et Bleue) : cf. carte



**Légende**

Identifier les réservoirs par grands écosystèmes pour les protéger durablement

-  Milieux forestiers
-  Milieux rocheux
-  Pelouses, prairies et landes
-  Zones humides
-  Milieux aquatiques

Préserver les connexions entre les réservoirs et les autres espaces

-  Corridors forestiers
-  Corridors rocheux
-  Corridors aquatiques

Pérenniser, dans l'aménagement du territoire, l'équilibre environnemental

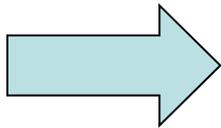
-  Enjeux nature en ville et valorisation des aménités environnementales
  -  Boucles de randonnée et voie verte des Gaves
- Repères :
-  Zone construite
  -  Plans d'eau
  -  Principales routes



# Projet d'Aménagement et de Développement Durables

## Axe 5 ACCOMPAGNER L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET LA TRANSITION ENERGETIQUE

- Engager la transition énergétique :
  - Réduire les GES de 40% à horizon 2030, et de 75% à horizon 2050
    - Conserver les capacités naturelles de stockage du carbone, par le maintien du couvert forestiers, de prairies et d'estives.
    - Augmenter la production d'énergie renouvelable pour atteindre un ratio équivalent à 43% de la consommation finale d'énergie à horizon 2030 et de 67% en 2050
    - Accompagner l'adaptation du territoire au changement climatique



- Réduction des GES (Gaz à Effet de Serre) : rénovation du bâti, évolution des mobilités
- ENR : passage de 29% (2019) à 43% en 2030 (objectifs régionaux)
- Adaptation au changement climatique : préservation de l'agropastoralisme, prévenir les risques, etc.

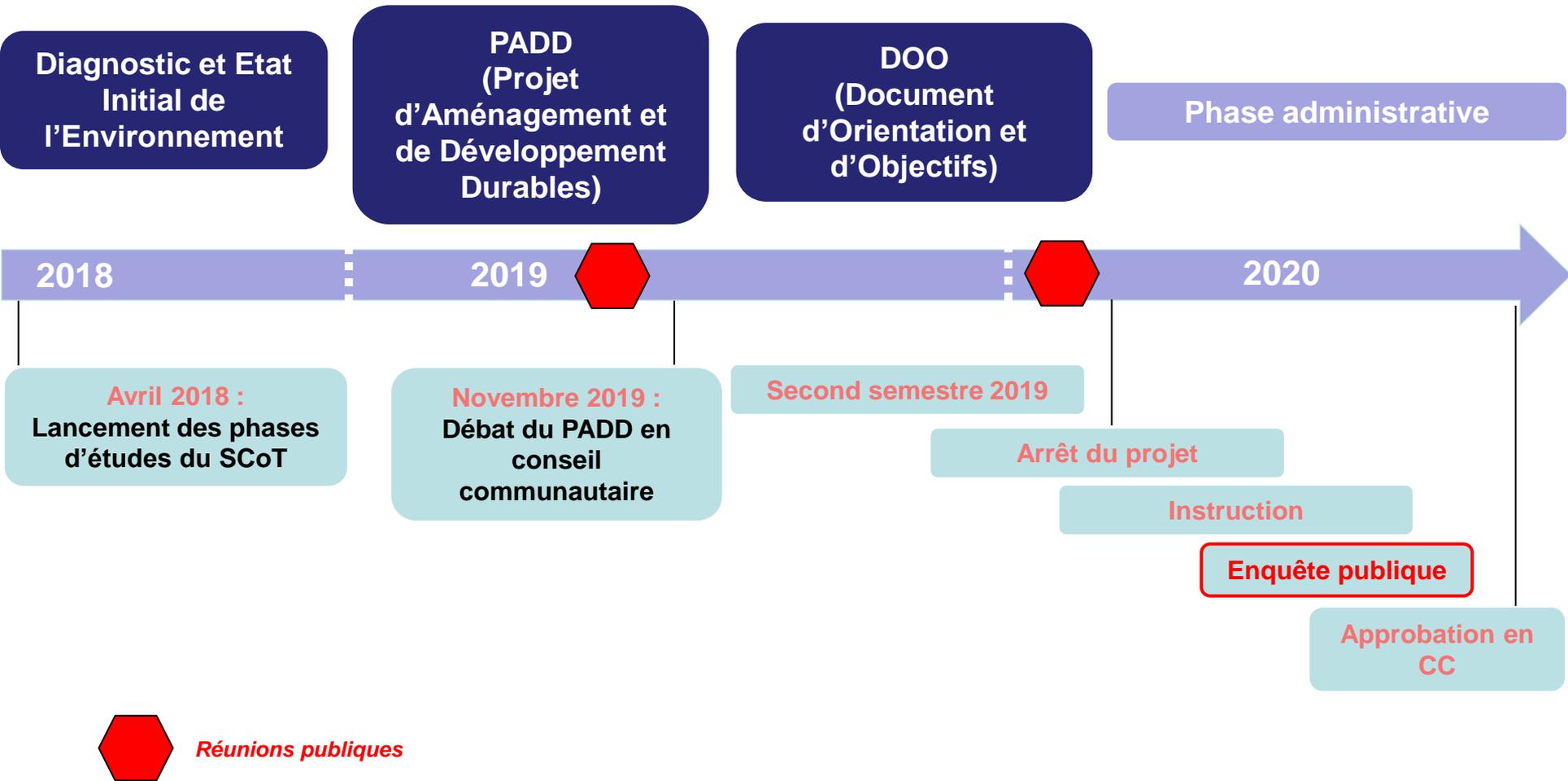
# La concertation



- Mise à disposition d'un registre des contributions du public au siège de la Communauté de Communes Pyrénées Vallées des Gaves, ainsi que de Mairies de Argelès-Gazost, Cauterets, Luz-Saint-Sauveur et Arrens-Marsous
- Diffusion d'articles d'information dans la presse locale, le bulletin communautaire et des bulletins municipaux
- Mise à disposition d'éléments du dossier de SCOT sur le site Internet de la CCPVG
- Réunions publiques
- Recueil des contributions du public par voie postale et électronique au siège de la CCPVG

[projetdeterritoire@ccpvg.fr](mailto:projetdeterritoire@ccpvg.fr)

# Planning prévisionnel



*Merci pour votre attention*

